



Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
La société civile dans sa diversité

Culture du fleuve Rhône : un intérêt local, interrégional et européen

25 Septembre 2012

Les Avis et Contributions

Rhône-Alpes Région

Conseil économique, social et environnemental
régional

Culture du fleuve Rhône : un intérêt local, interrégional et européen

Rapporteur

Mme Michèle DACLIN

Présidente du groupe de réflexion « Culture fleuve Rhône »

Contribution n° 2012-18

25 Septembre 2012



Le CESER en quelques mots...

Le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Il s'agit d'une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines). Elle est représentative de la vie économique et sociale de la région.

Expression de la société civile dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr
OU
retrouvez les informations sur
le site Internet de la Région Rhône-Alpes :
www.ceser.rhonealpes.fr

Cette contribution a été adoptée à l'unanimité
par le Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 25 septembre 2012

Sommaire

	Pages
En préalable, le champ de l'analyse	5
1. La culture du fleuve, une composante essentielle du plan Rhône	6
1.1. La demande du CESER d'un projet global en faveur du fleuve Rhône	6
1.2. Le plan Rhône, un projet interrégional d'envergure européenne à long terme apportant depuis 2005 une première réponse à l'attente du CESER	6
1.3. Une autosaisine qui s'imposait...	7
1.4. De 2007 à 2013, de premières actions menées au titre du volet culture et patrimoine du plan Rhône	8
2. L'axe majeur de civilisation Rhône-Saône mérite que soit portée une politique du patrimoine fluvial au niveau européen	9
2.1. Depuis plusieurs millénaires, un axe majeur d'échanges et de civilisation généré par le fleuve....	9
2.2. Valoriser le patrimoine et la culture fluviale, trait d'union pour l'axe Rhône-Saône	17
2.3. Un fleuve à l'origine d'innovations permanentes	18
2.3.1 Des innovations à l'ère préindustrielle	18
2.3.2 Des innovations à l'ère industrielle : un fleuve d'initiative et d'activité économique	20
Préconisations	23
3. Pour un patrimoine culturel fluvial fil d'ariane du développement des territoires de l'axe Rhône-Saône	23
3.1. Le champ d'intervention d'une politique patrimoniale fluviale structurante	23
3.1.1. Identifier le patrimoine culturel fluvial	24
3.1.2. Développer une politique patrimoniale ambitieuse centrée sur l'innovation, l'initiative et la création de richesses, et susceptible de s'inscrire dans une dimension européenne	26
3.1.3. Faire bénéficier les territoires de l'exemplarité de certains éléments patrimoniaux fluviaux, dans une perspective de développement économique local	28
3.1.4. Faire partager par tous les publics la culture du fleuve	30
3.2. Essai de méthode pour bâtir une politique interrégionale et franco-suisse autour du patrimoine culturel fluvial	35
3.2.1. Pratiquer le management territorial pour le patrimoine comme pour l'ensemble des thématiques relevant de projets de territoires	35
3.2.2. La question des échelles d'action	35
3.2.3. Quelle gouvernance d'une politique en faveur du patrimoine fluvial ?	36

Suite Sommaire

3.2.4. Créer une structure fédérative d'initiatives culturelles pour favoriser les dynamiques portées à l'échelle de l'ensemble du Rhône et de la Saône	37
3.2.5. Valoriser l'outil du futur Musée des Confluences à LYON	37
Conclusion	39
Annexes	41
Déclarations des groupes	

« Le Rhône y court s'aprier
Et à la Saône s'accompagne
Tous deux s'en vont s'entr'enbrassans
Et courans par país sans cesse :
Chacun les voit se caressans,
Et sent le fruit de leur caresse ».

Ch. Fontaine 1557¹

En préalable, le champ de l'analyse

Reprenant la définition de l'historien Bernard LESUEUR, président de l'association « Hommes et cours d'eau », le CESER considérera dans la présente contribution le patrimoine fluvial à travers ses trois composantes : les édifices (patrimoine bâti, digues, ponts,...) ; les objets flottants (ex : bateaux, bacs,...) ; les pratiques culturelles et le champ de l'immatériel.

Excluant toute recherche illusoire d'exhaustivité, et regrettant en particulier d'avoir manqué de temps pour analyser le potentiel du Rhône suisse, le CESER s'appuiera sur quelques exemples permettant de dégager des pistes pour structurer une politique en faveur du patrimoine culturel fluvial. Les impératifs de délai n'ont malheureusement pas permis d'élargir la réflexion au patrimoine naturel, pourtant si complémentaire et important.

Ces préconisations sont le fruit de la réflexion du CESER Rhône-Alpes et sont portées par lui. Le champ interrégional du grand sud est français ne doit pas s'arrêter à la frontière et doit absolument être élargi au Rhône suisse, partie intégrante du système fluvial. La politique en faveur du patrimoine culturel fluvial est promue par l'ensemble des cinq CESER du Sud-Est (Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur) aujourd'hui engagés dans un apport global commun. Cette contribution constitue un élément essentiel pour l'élaboration par l'Etat et les Exécutifs régionaux des suites du Plan Rhône au-delà de 2013.

Le CESER analysera en premier lieu comment la culture du fleuve se situe au cœur du plan Rhône, en second lieu la problématique justifiant de la porter à une échelle stratégique bien supérieure, puis les orientations susceptibles de satisfaire un tel objectif.

¹ Ch. Fontaine, ode de l'antiquité et excellence de la ville de Lyon, Lyon, 1557

1. La culture du fleuve, une composante essentielle du plan Rhône

1.1. La demande du CESER d'un projet global en faveur du fleuve Rhône

Dès le 24 avril 2001, le CESER Rhône Alpes, en réponse à la sollicitation de l'Exécutif régional, formulait des propositions pour un projet global en faveur du Fleuve Rhône²:

- décloisonnant les fonctionnalités multiples du fleuve ;
- s'inscrivant dans une logique d'excellence globale à long terme ;
- engageant des investissements dans plusieurs domaines ;
- finançant ces investissements, dans l'esprit de la loi du Rhône du 27 mai 1921, à l'aide des recettes hydroélectriques du fleuve ; une redevance équivalente au quart du chiffre d'affaires de la CNR étant perçue par l'Etat.

Le CESER appelait alors les acteurs, à travers un pilotage interrégional, à se mobiliser pour que le fleuve devienne le catalyseur d'un réel espace de projet constitué d'espaces emboîtés à différentes échelles fonctionnelles (bassin versant, bassin de navigation, territoires de pays ou de contrats de développement...).

Le CESER soulignait déjà le caractère fondateur du patrimoine culturel rhodanien : il estimait que ce n'est pas un élément qui s'additionne à d'autres thématiques mais qui les regroupe ; le fleuve ayant été façonné par ses différents usages.

1.2. Le plan Rhône, un projet interrégional d'envergure européenne à long terme apportant depuis 2005 une première réponse à l'attente du CESER

C'est la crue millénaire de décembre 2003 qui allait déclencher pour l'Etat, le Comité de Bassin et les trois Régions rhodaniennes du Sud une prise de conscience sur l'intérêt d'une approche globale qui sera dès lors appelée plan Rhône.

Si les propositions du CESER pour un financement des opérations par la recette hydroélectrique et pour la création d'un réel espace de projet demeurent pour l'instant sans suite, son attente principale à savoir celle d'un décloisonnement entre les fonctionnalités du fleuve a trouvé sa réponse.

En 2005, en effet, un document de référence à l'horizon 2025³ était défini par les représentants de l'Etat et des 3 Régions du Sud pour affirmer l'ambition d'un plan Rhône, projet de développement durable :

- « à même de permettre tout à la fois d'exploiter au mieux les potentialités du territoire, de gérer les contraintes auxquelles il est soumis et de préserver ses richesses environnementales et le cadre de vie des habitants » ;

² CES Rhône-Alpes, projet global en faveur du fleuve Rhône, avis adopté le 24 avril 2001, 50 pages.

³ Projet plan Rhône, un projet de développement durable, 01/12/2005.

- « considérant la gestion du Rhône comme un projet interrégional d'envergure européenne ».

Il a été souligné dans le document cadre l'importance d'une volonté forte des acteurs pour organiser dans une stratégie unique le foisonnement des initiatives qui traitaient alors des différentes problématiques liées au fleuve. La qualité de la gouvernance est affichée comme condition de réussite du plan Rhône. De fait, cette gouvernance a accru le nombre de partenaires, les premiers porteurs du projet ayant été désormais rejoints par les Régions Bourgogne et Franche Comté et par les grands opérateurs du fleuve tels que VNF et la CNR. Par ailleurs, le Préfet coordonnateur de bassin a invité les trois cantons rhodaniens suisses à rejoindre le comité de pilotage du plan Rhône.

Des objectifs de résultats « ambitieux et réalistes » sont fixés en 2005 pour une première étape à l'horizon 2015 sur 6 axes thématiques : inondations, transport fluvial, énergie, qualité des eaux et biodiversité, tourisme, culture et patrimoine. Ce sont ces thématiques qui ont été traduites de manière opérationnelle pour la période pluriannuelle 2007-2013 dans des programmes contractualisés à l'échelle interrégionale (CPIER signé le 19 mars 2007) à l'échelle régionale (programmes complémentaires en PACA et Languedoc Roussillon), avec un apport de crédits européens du FEDER.

D'emblée, le volet culture et patrimoine est situé au cœur de la démarche : le document cadre de 2005 souligne dès son introduction que « les partenaires souhaitent aborder une étape nouvelle de l'aménagement du fleuve et de sa réappropriation par ses riverains, s'appuyant sur la promotion d'une culture rhodanienne, de son patrimoine et de son identité, le fleuve demeurant le trait d'union entre ses habitants et ses territoires ».

1.3. Une autosaisine qui s'imposait...

L'assemblée socioprofessionnelle, qui s'est exprimée depuis 2006 sur la plupart des thématiques du plan Rhône, ne pouvait pas ignorer la question centrale de la culture du fleuve, tout particulièrement au moment où il convient de préparer une nouvelle étape du plan Rhône pour la période contractuelle 2014-2020. C'est l'objet de l'autosaisine confiée par le bureau du CESER à un groupe de réflexion spécifique (cf. note d'orientation validée par le bureau du 06/03/2012). Il a été demandé au groupe de réflexion d'élaborer une contribution capable de mobiliser les décideurs sur l'intérêt de la culture du fleuve pour le traduire notamment dans la préparation prévue à l'automne 2012 des contrats de projets Etat- Région 2014-2020, en lien avec les orientations stratégiques de l'union européenne.

Cette autosaisine, imaginée en 2011, s'imposait d'autant plus qu'elle s'intègre pleinement dans la réponse à la saisine globale dont les CESER du Sud-Est ont fait l'objet au printemps 2012 pour proposer des suites à donner au plan Rhône au-delà de 2013(annexe 1).

1.4. De 2007 à 2013, de premières actions menées au titre du volet culture et patrimoine du plan Rhône

Pilotées par la Région Rhône-Alpes qui en avait fait valoir le caractère structurant, ces actions inscrites à hauteur de 14M€ soit 2% de l'enveloppe du contrat de projets interrégional (CPIER) pour la période 2007-2013 (voir annexe 2), sont très diversifiées et se distribuent selon trois axes.

On peut énumérer quelques unes de ces actions, à titre d'exemple :

- Axe connaissance du fleuve.

Banque de données Fleuve patrimoine rassemblées auprès de 30 structures par l'association Maison du fleuve Rhône ; inventaire des points de franchissement existants ou disparus du fleuve Rhône par les services régionaux de l'Inventaire avec application mobile dédiée ; documents vidéo ethnographiques sur l'activité et les paysages de la vallée du Rhône (magazine DVD) avec projections publiques, par Platane Mobile ; Cap sur le Rhône réseau de musées et sites patrimoniaux sur l'histoire de la navigation... ;

- Axe valorisation du fleuve

Site portail Internet www.fleuverhone.com, animation du réseau Rhône, réserves naturelles,... réhabilitation des portiques du port Rambaud à LYON, et du pont Seguin de Rochemaure, transfert et exposition d'une pirogue monoxyle à Brégnier-Cordon, sorties éducatives avec les Péniches du Val de Rhône, transformation par des chantiers d'insertion d'un automoteur en plateforme culturelle... ;

- Axe réappropriation du fleuve

Spectacles tels qu'Aquarhône, la mise en lumière de l'usine hydroélectrique de Cusset ou de la passerelle de Vienne; festival musical Les Suds à Arles, festival itinérant à vélo « ça déraille sur le Rhône »; réseau d'événements culturels « Saison des patrimoines rhodaniens », éducation au développement durable par Sciences et Art, arts de rue...

Le CESER relève au vu des données communiquées par le Conseil régional Rhône-Alpes qu'à fin juillet 2012, 142 projets ont été labellisés. Il observe un engagement ancien de Rhône-Alpes et plus récent des Régions du Sud de la vallée du Rhône sur quelques opérations lourdes (extension du musée de l'Arles antique, restauration du musée d'art sacré à Pont St Esprit...). Ces projets ont été soit interrégionaux, soit régionaux, soit locaux.

Sous réserve de la présentation d'un bilan plus définitif, on peut déjà constater pour le volet patrimoine et culture du CPIER :

- une difficulté à faire émerger rapidement des projets hors de Rhône-Alpes et à développer l'interrégionalité; si Provence Alpes Cote d'Azur et Languedoc-Roussillon ont rejoint la démarche depuis 2011, Bourgogne et Franche Comté sont demeurés hors du champ ;
- une multiplicité de projets retenus, sans réelle stratégie capable de fonder sur son volet culturel l'ensemble des thématiques du plan Rhône, même si des synergies existent entre elles, notamment entre patrimoine et tourisme.

2. L'axe majeur de civilisation Rhône-Saône mérite que soit portée une politique du patrimoine fluvial au niveau européen

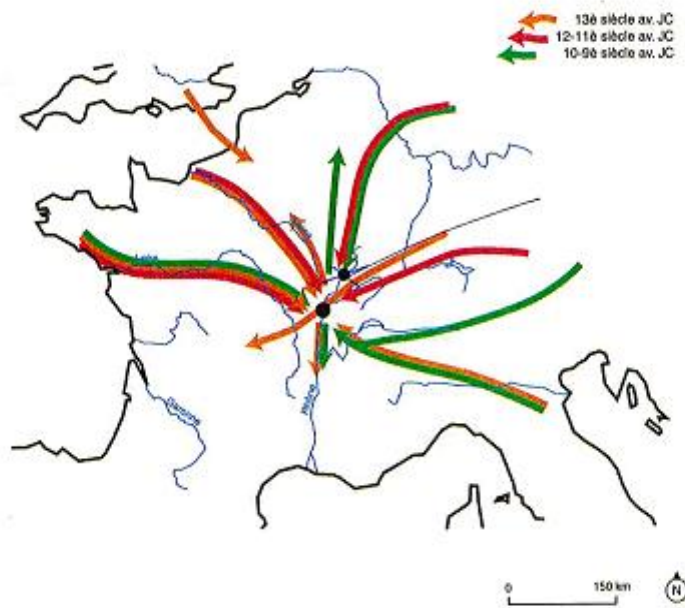
2.1. Depuis plusieurs millénaires, un axe majeur d'échanges et de civilisation généré par le fleuve....

- Dès la fin de la dernière glaciation, voici 16000 ans, l'homme était présent sur l'axe Rhône-Saône. Près de Brégnier-Cordon, l'« abri de la bonne femme » est ainsi devenu une référence.
- Au Néolithique, comme le montrent les travaux des archéologues de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), le Rhône et la Saône constituent un axe majeur de civilisation et de circulation, trait d'union entre le nord méditerranéen et l'Europe continentale pour les hommes, les idées et les marchandises. Ceux-ci n'ont fait que reprendre un couloir de circulation depuis longtemps parcouru par les vents, les graines et pollens, les oiseaux migrateurs...

Le mouvement de Néolithisation (passage progressif du stade des chasseurs-cueilleurs à celui des producteurs et notamment agriculteurs) a emprunté depuis le Proche Orient deux voies de pénétration pour entrer en Europe : la voie danubienne et la voie rhodanienne. Cette dernière fut entre le 7^{ème} et le 4^{ème} millénaire avant JC celle du courant méditerranéen dit cardial (défini par une céramique au décor obtenu par l'impression d'un coquillage, le cardium). Les fouilles subaquatiques de Louis BONNAMOUR, ancien conservateur du musée Denon à Chalon, attestent combien la région chalonnaise fut une plaque tournante du commerce européen⁴. En Val de Saône, Sermoyer, dans l'Ain, est aussi un gisement de surface très important.

- A l'âge du bronze, de 1400 à 750 avant notre ère, le Val de Saône connaît une intense activité métallurgique fondée sur la copie par des bronziers locaux d'objets en cuivre ou en étain importés, notamment par le Val de Loire. En l'absence de ressources minières locales, une telle activité laisse imaginer l'importance des débouchés commerciaux.

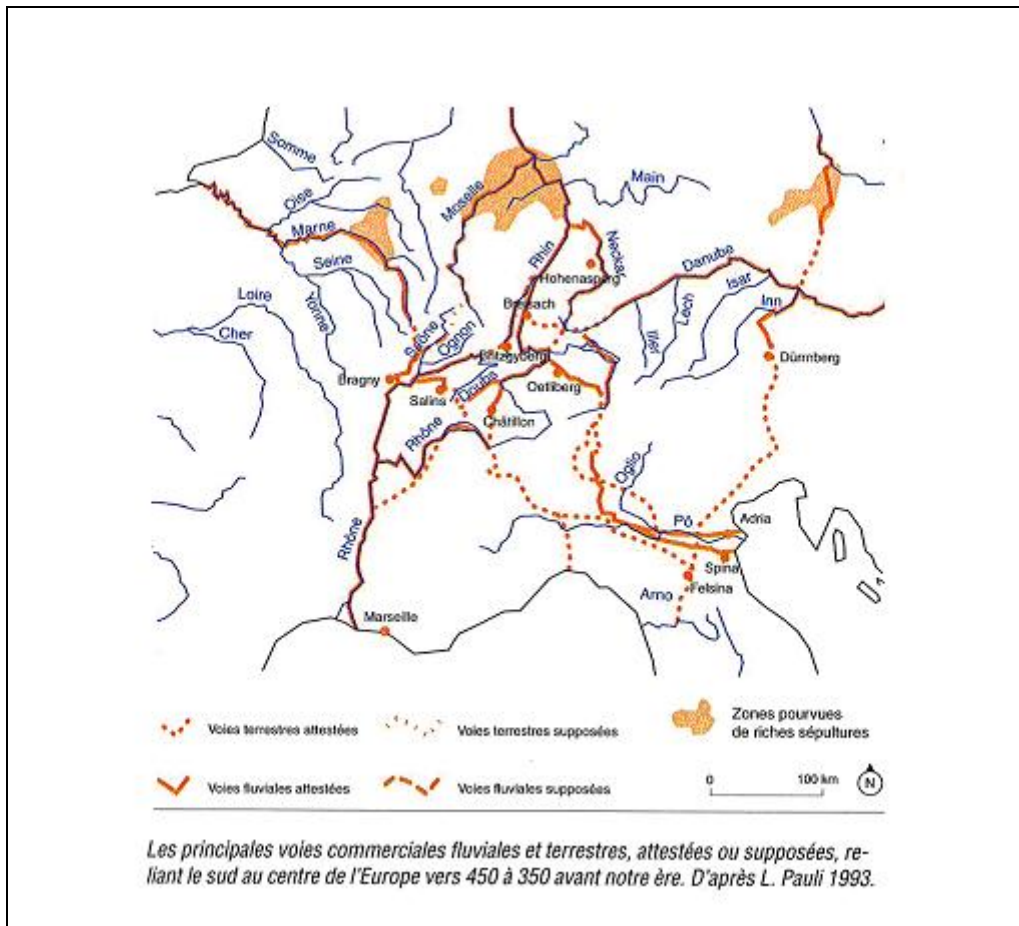
⁴ Louis Bonnamour, Archéologie de la Saône, le fleuve gardien de la mémoire, éditions Errance, 2000, 160 pages.



La convergence des grands courants commerciaux dans la vallée de la Saône à la fin de l'Age du Bronze moyen et au cours du Bronze final.

- Au tournant du 7^{ème} et du 6^{ème} siècle avant notre ère, au 1^{er} âge de fer, l'axe rhodanien préceltique s'agrège sur la civilisation grecque et ses comptoirs de Rhodanousia (ancienne Saint Gilles) et Théliné (ancienne Arles). L. PAULI, chercheur allemand⁵ montre le rôle prépondérant du commerce méditerranéen le long de l'axe Rhône-Saône-Doubs-Danube entre 450 et 350 av JC.

⁵ L. Pauli, Hallstatt und Frühlatenezeit, in Der Munsterberg in Breisach II, Veröffentlichung der Kommission zur archeologischen Erforschung das Spätromischen Raetien, München, 1993.



- En 125 avant JC, la cité gallo-romaine de Vienne monte en puissance, suivie un siècle plus tard par Lyon qui devient la capitale des trois Gaules à la faveur de sa position géographique de carrefour entre l'axe fluvial Nord-Sud et la route Grande-Bretagne-Italie. Arles va connaître aussi un développement spectaculaire au point de jonction entre le Rhône et la mer, avec une batellerie bien spécifique comme le montre l'épave du « Rhône III » retirée devant le quai de Trinquette ou comme nous le rappellent les témoignages de circulation d'utriculaires (à l'aide d'outres gonflées) pour desservir par exemple à Barbegal, dans les Alpilles, l'une des premières meuneries industrielles d'Occident.

L'importance de certains pôles urbains était telle que certains se dotèrent de plusieurs ponts comme Chalon ou Vienne, comme l'ont montré respectivement Louis BONNAMOUR et l'archéologue du musée de St Romain en Gal, Laurence BRISSAUD⁶.

La voie fluviale jouait alors un rôle déterminant, et la corporation des Nautes était considérée comme le « corpus splendissimum » (la plus riche), avec des représentants élus consuls à Rome.

Alors que les pirogues monoxyles suffisent pour les transports de l'âge du bronze (cf. pirogue de St-Marcel, près de Chalon), la batellerie gallo-romaine rhodanienne est spécialement conçue pour des transports lourds, avec des barques de 30 à 40 m semblables à celles de Lyon St-Georges (6 des 16 épaves découvertes en 2003-2004).

⁶ Brissaud L., coll. Prisset J.-L., Les ponts de Vienna, dans Barruol G., Fiches J.-L., Garmy P. (dir), Les ponts routiers en Gaule romaine. Actes du Colloque tenu au Pont du Gard du 8 au 11 octobre 2008, Revue Archéologique de Narbonnaise, Supplément 41, Revue archéologique de Narbonnaise, Montpellier-Lattes, 2011, p. 267-282.

Construites en chêne et renforcées de bordés en sapin permettant de charger 150t⁷, elles pouvaient acheminer par exemple les blocs de calcaire extraits à Surjoux et Francens et chargés sur place, à l'aval des pertes du Rhône aujourd'hui noyées par la retenue de Genissiat.

Le Rhône et la Saône étaient la voie maîtresse du transport de centaines de milliers d'amphores par an. Les analyses des fouilles de Lyon St-Georges montrent l'étendue du marché sur l'ensemble du bassin méditerranéen.



Dans ce contexte d'un axe fluvial nourricier, il n'est pas étonnant que dès le règne de Neron, le général Lucius VETUS ait souhaité creuser une liaison Mer du Nord Méditerranée entre Saône et Moselle pour transporter les troupes.

- Plus tard, le choix des rois burgondes de s'installer à Chalon ou à Vienne doit encore beaucoup à la voie d'eau : le commerce lointain n'y avait pas cessé, comme en témoigne la lampe à huile byzantine de La Truchère (au confluent Seille/Saône)⁸.

⁷ Grégoire Ayala, Lyon les bateaux de Saint Georges, une histoire sauvée des eaux, édition lyonnaise d'art et d'histoire Institut national de recherches archéologiques préventives, 2009, 127 pages.

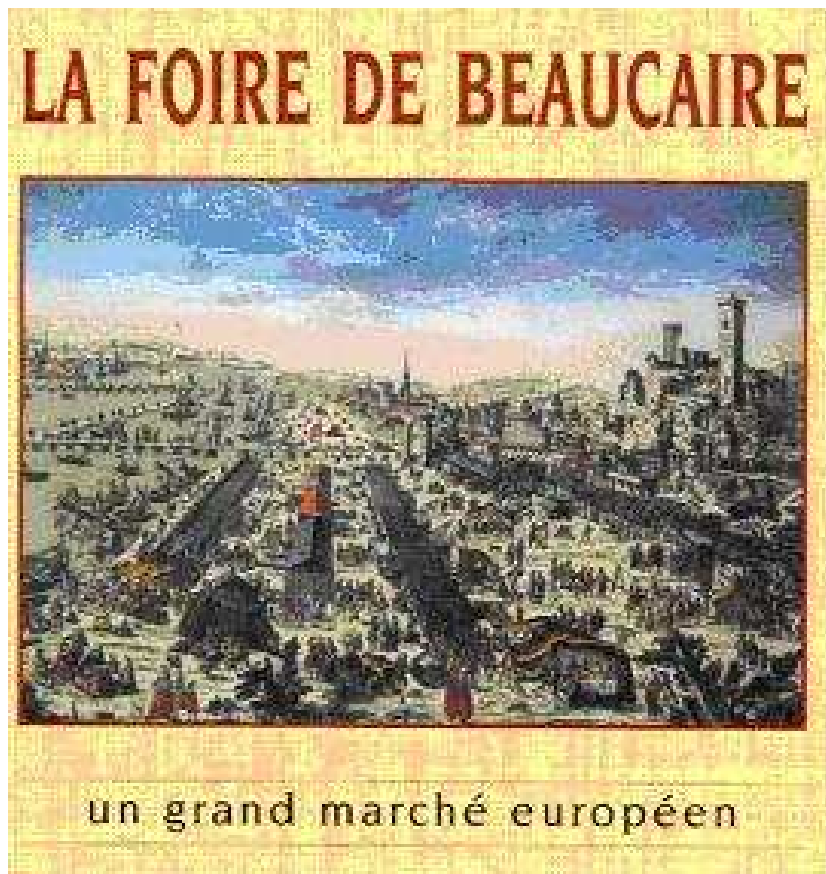
⁸ Louis Bonnamour, Archéologie de la Saône, le fleuve gardien de la mémoire, éditions Errance, 2000, 160 pages.

- Au Moyen Age, le sillon rhodanien valorise toujours ses atouts de couloir de circulation pour le meilleur (commerce, pèlerinages) ou pour le pire (raids militaires). La voie de pénétration traverse de multiples entités politiques féodales mais permet de propager le droit romain, les pratiques commerciales, les idées. Plusieurs routes méridiennes s'ajoutent au fleuve mais celui-ci l'emporte toujours, pour quatre raisons exposées par J. ROSSIAUD⁹:
 - la sûreté. Les chemins de terre traversant les forêts sont des coupe-gorges. On confie plus volontiers à la voie d'eau ses biens précieux et ses deniers ;
 - le confort et la rapidité, à la descente ;
 - les capacités d'emport, 200 fois plus importantes sur un bateau que sur un char. Pierres et bois d'œuvre, sel de Camargue sont convoyés par eau ;
 - un coût sept fois moins élevé que la route en descente et équivalent à elle en remonte.

Selon Jacques ROSSIAUD, l'axe fluvial structure les polarités urbaines, autour de Chalon, où convergent les routes et où se concentrent les blés et vins bourguignons, de Valence, l'un des plus gros greniers à sel, en liaison avec le sillon alpin, le Vivarais et le Velay, d'Avignon ville étape centre de commandement des opérations fluviales à partir du Bas-Rhône, où on trouve le premier pont de pierre et où l'installation des papes au 14^{ème} siècle dope l'activité. Lyon, haut lieu de transbordement joue un rôle moins dominant qu'on pourrait le supposer, et il faut compter avec des ports tels que St-Gilles qui éclipse Arles au 12^{ème} siècle, Beaucaire, Pont St-Espirit, Seyssel ou, sur l'Isère, Sassenage et Montmélian où se pratique le « commerce de la traverse » entre Genève, le Haut Rhône et Valence via le lac du Bourget et Chambéry.

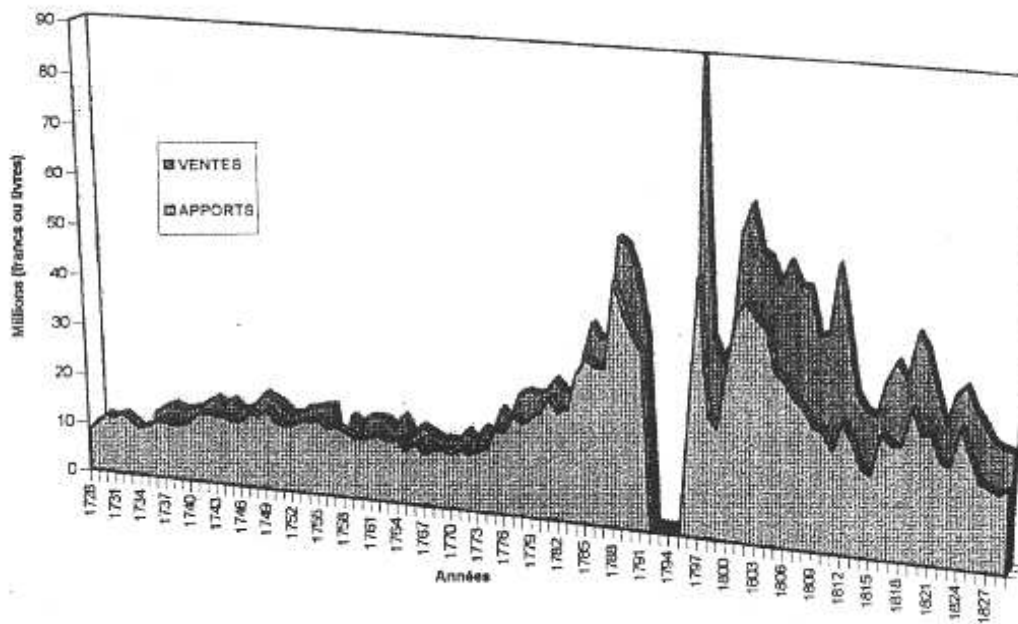
- Au 15^{ème} siècle, un coup de fouet est donné à l'économie de l'axe par les foires franches accordées à Lyon et à Beaucaire, notamment celles octroyées par Louis XI qui voulait faire pièce à Charles le Téméraire duc de Bourgogne et détenteur de la richissime Flandre.

⁹ Jacques Rossiaud, le Rhône au Moyen Age, Aubier, coll. Historique, 2007, 468 pages.



Ainsi la foire beaucairoise de la Sainte Madeleine, fin juillet, va devenir progressivement jusqu'à la fin de l'ancien régime, l'une des plus importantes d'Europe, autour de laquelle s'organise le trafic fluvial, celui des barques de mer et celui de bateaux relais à très faible tirant d'eau, les allèges équipées de voiles latines¹⁰. L'âge d'or des affaires se trouvera à Beaucaire juste avant la Révolution française, avec un volume d'affaires quadruplant de 1730 à 1788, et avec lui un développement des hôtels particuliers qui marquent encore largement la cité.

¹⁰ Maurice CONTESTIN, La foire de Beaucaire un grand marché européen, les presses du Languedoc, 2002, 107 pages.



Mouvement des affaires à la foire de Beaucaire (1728-1829).

Le commerce bénéficie aussi à Marseille qui accueille la première Chambre de commerce française. La position de Montpellier au sud de l'axe rhodanien n'est par ailleurs pas étrangère au développement très précoce de son université et de sa faculté de Médecine.

La fin du 18^{ème} siècle est le temps des premières machines à vapeur ou des aménagements de canaux dans lesquels investissent, en ce début du capitalisme, des ingénieurs ou des capitaines d'industrie enrichis par le négoce, et notamment à Lyon par le négoce de la soierie. C'est l'époque de la construction par le marquis de JOUFFROY d'Abbas du premier bateau fluvial à vapeur en France, le Pyroscaphe, qui navigua à Lyon en 1783 sur une lieue entre Ainay et Serin « mû par la seule action de la pompe à feu ». C'est le temps de la construction de canaux des deux mers (canal du Centre par Emiland GAUTHEY, canal du Gier par François ZACHARIE). C'est aussi le temps des projets urbains de Soufflot, Morand et Perrache pour ouvrir Lyon hors de ses remparts, ou celui de cités utopiques telles que celle de Nicolas LEDOUX à Chancy Pougny (projet de ville portuaire immense avec écluses souterraines reliant Genève à Seyssel).

En 1815, une fois la paix retrouvée, la révolution industrielle permettra à plusieurs inventeurs tels que Marc SEGUIN, à l'ère du charbon et de l'acier, de valoriser toute leur ingéniosité dans les transports, l'architecture ou l'industrie. Les savoir-faire pourront s'exprimer dans une industrie lyonnaise fille de la soierie, autour du textile, de la chimie, de la mécanique. La colonisation fait par ailleurs la fortune de Marseille.

Si la jonction ferroviaire Paris-Lyon-Marseille en 1856 marque un coup terrible pour la navigation, celle-ci subsistera grâce à l'opiniâtreté de certains entrepreneurs tels que :

- Jean BONNARDEL, à l'origine de la Compagnie Générale de Navigation HPLM qui deviendra au début du 20^e siècle la première compagnie fluviale française ;

- Emile PLASSON, Louis Etienne CHAIZE et le constructeur de bateaux Michel FELIZAT, développant tant les navettes de bateaux à passagers que 4 millions de personnes seront transportées à LYON dans la seule année 1871, et qu'ils construiront à GERLAND La Mouche et livreront aux parisiens, en 8 mois, 30 bateaux à passagers pour l'exposition universelle de 1867 ; ces bateaux prenant le nom de « bateaux mouches » dont l'origine lyonnaise est ignorée du plus grand nombre¹¹ ;
- Henri SATRE¹² construit de 1870 à 1905 à LYON (quai Rambaud) 31 remorqueurs, 7 toueurs, et 27 dragues, marquant son époque comme l'un des premiers ingénieurs-constructeurs français. Le pignon de la façade ouest de l'usine est aujourd'hui un témoin du prestige du lieu, occupé par le dépôt des autobus lyonnais.

... même si l'axe Rhône-Saône n'est plus aujourd'hui un axe nervure charpentant l'Europe

L'industrie lourde a de fait échappé largement à l'axe Rhône-Saône : le bassin stéphanois a vu ses réserves s'épuiser rapidement et l'électrométallurgie alpine demeurer relativement une exception dans le Sud-Est français en termes de valorisation d'une ressource locale. De plus, la centralisation parisienne, depuis le 17^e siècle et la montée de l'absolutisme royal, pénalise aujourd'hui Lyon, Marseille ou Montpellier pour capter des fonctions métropolitaines majeures. Les densités démographiques sont significatives à l'échelle française mais moyennes par rapport à l'axe Londres-Milan.

Faute de ces fondamentaux dont d'autres régions européennes tirent parti, les établissements industriels, qui n'échappent pas au mouvement de désindustrialisation globale constaté en France depuis une vingtaine d'années, sont insuffisants pour engendrer un processus cumulatif d'attraction de trafic assez puissant pour que sa masse critique attire elle-même l'industrie. Les lots transportés sont souvent trop petits pour massifier les flux. La voie fluviale a donc du mal à s'imposer, malgré un trafic record de 7 millions de tonnes annuelles.

Le fleuve coule souvent en étranger dans son environnement humain proche. Il est même parfois considéré « au service de la nation », ainsi qu'il est exprimé sur le fronton de l'usine CNR de Seyssel.

Il est significatif aussi que dès l'abandon du projet de liaison Saône- Rhin en 1997, l'Etat a capté à son profit la part de recette hydroélectrique rhodanienne qui devait servir à financer intégralement le projet, en instituant une redevance annuelle toujours appliquée de 24% sur le chiffre d'affaires de la CNR au nom d'une « juste rémunération du concédant ».

La richesse patrimoniale fluviale de l'axe Rhône-Saône est pourtant colossale, dont il conviendrait de tirer parti tant au plan social qu'économique.

¹¹ Romain Charbonnier, Sujets bateaux ...embarcations sur le Rhône et la Saône en région lyonnaise, édition EMCC 2011, 96 pages.

¹² Lyon, le Confluent « derrière les voûtes », cahiers du patrimoine 80, Ed lieux dits, 2005, 159 pages.

2.2. Valoriser le patrimoine et la culture fluviale, trait d'union pour l'axe Rhône-Saône

Le CESER a souligné dès 2001 combien la culture du fleuve constitue un élément fédérateur ; le fleuve ayant été façonné par ses différents usages.

► C'est le point focal des thématiques liées au fleuve.

La culture du fleuve est fondatrice en premier lieu de l'économie de la vallée, même si celle-ci s'en est aujourd'hui un peu éloignée. Les échanges par le fleuve en sont à la base, et il s'y ajoute les multiples usages de l'eau pour l'énergie hydraulique ou nucléaire, l'irrigation, la consommation domestique et industrielle, la santé (ex : eau de dialyse), le tourisme et les loisirs aquatiques ...

Elle est essentielle pour savoir vivre avec les éléments naturels. Vivre avec la culture du risque d'inondation en construisant des maisons sur deux niveaux était une pratique ancestrale aujourd'hui souvent oubliée, alors que paradoxalement on ne cesse de parler du principe de précaution. Conserver des champs d'expansion des crues était également habituel en val de Saône où on laissait « boire les prés » à l'époque de la vaine pâture, ce qui permettait à des espèces faunistiques et floristiques de s'épanouir et de préserver la biodiversité (ex : rôle des genêts). Savoir qu'on ne peut pas maîtriser le fleuve mais qu'on doit s'adapter à ses débordements parfois violents : tout ceci constitue un corpus de fondamentaux que tout riverain devrait intégrer.

► C'est l'élément fédérateur des territoires

Le thème de la frontière domine le plus souvent à propos des fleuves. De fait, ils sont souvent une barrière physique ou une limite administrative ou politique. Mais l'analyse des pratiques sociales montre que le propos doit être nuancé, comme l'explique Jacques ROSSIAUD pour la période féodale¹³.

Sous l'ancien régime, il fallait passer des douanes entre une multitude de pays peuplés surtout de paysans en semi autarcie. Ainsi au 16^{ème} siècle, alors que chaque seigneur encaissait son péage, on dénombrait 20 à 25 points de prélèvements pour remonter le sel de Peccais (Languedoc) à Lyon. Confiscations arbitraires et taxations indues abondaient.

Pour autant, on passait ces multiples frontières.

On les passait d'abord pour traverser le fleuve, le plus souvent à l'aide de bacs. Au 15^{ème} siècle, on comptait une centaine de ports traversiers entre SEYSSSEL et la mer soit en moyenne un tous les 5 km. Et les ponts ne sont pas si rares : 15 entre CHALON et la mer dont 12 sur le Rhône.

Des solidarités méridiennes se sont par ailleurs développées sur un certain nombre de produits essentiels tels que :

- le sel de Camargue, dont le trafic de remonte longtemps quasi exclusif a conduit la batellerie à adopter des règles et des repères communs,
- les blés de l'ensemble du corridor Rhône - Saône,
- les bois du Haut Rhône français ou de l'Isère essentiels pour le Sud rhodanien très tôt victime de sa déforestation locale.

Ces échanges vont stimuler l'harmonisation des mesures, des monnaies, du langage où le francoprovençal et le français dominant. Les bateliers favorisèrent l'unité rhodanienne. Jusque vers 1350, alors que la population est assez dense, avant les grandes pestes qui décimèrent la vallée, on procède au halage humain (« au col ») avec des équipes gigantesques pouvant représenter 600 à 900 haleurs pour un convoi de barques.

¹³ Jacques ROSSIAUD, Le Rhône au Moyen Age, Aubier, coll. Historique, 2007, 468 pages.

Ce convoi était culturellement influent : alors que la manœuvre supposait d'être immédiatement comprise, des groupes changeant plusieurs fois par saison faisaient coexister des hommes aux parlers divers, très majoritairement savoyards compte tenu de la forte émigration de cette communauté dans le Sud.

2.3. Un fleuve à l'origine d'innovations permanentes

Le Rhône est un fleuve montagnard au régime glacionivopluvial marqué par son régime irrégulier. Recevant des affluents très différents sous influences climatiques multiples méditerranéennes, semi-océaniques et continentales, il est caractérisé à l'état naturel par des « coups d'eau » subits qui peuvent être violents et, ce qui était plus préoccupant avant les aménagements contemporains, par des basses eaux laissant le bateau sur le gravier des hauts fonds. Ceci résulte du profil en long heurté avec des passages en roche dure (seuils) à l'aval desquels le courant s'accélère, entrecoupés de zones d'alluvionnement (« mouilles ») où le fleuve se divise en bras changeants d'une crue à l'autre (tresses et anastomoses). La Saône n'est pas exempte de difficultés du fait de sa faible pente, et par voie de conséquence en régime climatique pluvial semicontinental, de ses crues lentes mais parfois interminables.

Très tôt, on innova donc sur le Rhône et la Saône pour s'adapter.

2.3.1 Des innovations à l'ère préindustrielle

► Ce fut le cas dans les techniques de construction des bateaux, pas seulement en matière de charpente. Selon l'INRAP¹⁴, l'assemblage des bateaux en bois, de l'âge du bronze à l'apparition des coques métalliques, utilisa une technique de calfatage par des mousses du Jura méridional dont la qualité était reconnue pour assurer une grande longévité pour les embarcations, par ailleurs soumises à rude épreuve.

La pirogue monoxyle de Cordon, datée entre le 5^{ème} et le 7^{ème} siècle, montre aussi par ses trous pratiqués dans les bordés comment on savait adapter la technique aux impératifs du fleuve.

► L'organisation du halage rhodanien pour le tirage « à longs jours » était également bien spécifique. D'une part, l'importance des convois de hâleurs au début du Moyen Age n'avait d'équivalent que sur le Nil ou le Yang Tse, lorsque la main d'œuvre était abondante et bon marché. Après les pestes, guerres et famines du 14^{ème} siècle, cette main d'œuvre se renchérit, et on passa en 1475 à la formule des « équipages » de chevaux attelés quatre par quatre, de façon à dégager une puissance sur le Rhône trois fois supérieure à celle requise sur la Saône. L'époque des convois gigantesques de remonte au 13^{ème} siècle était révolue, mais il n'était pas rare d'en voir certains rassembler 180 hommes et 180 chevaux, tels que celui de la Ferme générale du Royaume de 1527 pour acheminer le sel¹⁵.

C'est toute une population de marinières d'à terre (culs de piaux guidant les chevaux) et d'à bord qui constituait le cœur de l'activité économique de la vallée. Nombre d'auberges ont encore un nom rappelant les empereurs du fleuve qu'étaient les maîtres d'équipage.

¹⁴ Marc Guyon et Marc Philippe, La mousse, une étanchéité parfaite reconnue par les constructeurs de bateaux du Haut Rhône français, dans Haut Rhône l'empreinte ancestrale d'un fleuve Traverser, commercer, travailler d'une berge à l'autre, sur la direction d'André Julliard, 2012, 276 pages.

¹⁵ Jacques Rossiaud, le Rhône au Moyen Age, Aubier, coll. Historique, 2007, 468 pages.

Une série de pratiques, de coutumes, un vocabulaire spécifique se développèrent, ainsi qu'une organisation du travail très innovante. Les embarcations elles-mêmes furent très diverses (savoyardes, savoyardeaux, sapines, bêches, seysselandes, courtes...) avec une architecture adaptée à un usage propre et aux diverses contraintes hydrauliques de remonte ou de décize (descente). Les forêts bugistes ou savoyardes étaient un atout pour les chantiers de bateaux et de radeaux, la remonte s'exerçant jusqu'au nord de Seyssel.

De ces siècles de navigation de l'ère préindustrielle, il reste un certain nombre de témoins :

- des bateaux retrouvés dans le cadre de fouilles archéologiques, principalement au titre de l'archéologie préventive avant travaux d'aménagement. Les fouilles subaquatiques de Chalon et Arles, ou terrestres du parking de Lyon St-Georges (16 épaves mises à jour dont certaines seront conservées), ont permis de rassembler un patrimoine nautique inégalé à ce jour sur les fleuves européens. L'archéologie de sauvetage, considérée a priori comme une contrainte pour le chantier prévu, s'avère ainsi souvent être une opportunité incomparable de mise en valeur du patrimoine et de valorisation d'image pour le maître d'ouvrage et les collectivités locales. ;
 - d'autres embarcations en bois plus récentes ont parfois fait l'objet de sauvegardes utiles pour la compréhension de leur usage, toujours ingénieux. Certaines ont été bien valorisées (bêches de pêche de 1958 à Beauregard, rigue de pierres du début 20^{ème} à St Maurice de Beynost...). Mais parfois les précautions nécessaires de conservation n'ont pas été prises (ex : bac de St Benoît daté de 1938, sorti de l'eau en 2009 mais en cours de dégradation à Groslée) ;
 - des objets de marine, objets usuels,... conservés par exemple à Serrières sur Rhône ou à Brégnier Cordon ;
 - des objets de dévotion religieuse. On peut citer l'importance des croix de marinières (Serrières, Pont St Esprit,...) ou des références à Saint Nicolas, patron des marinières, dans la statuaire, les tableaux tels que celui de Saint Sorlin...mais aussi des références à Saint Christophe, Saint Bénézet, Saint Laurent, tout au long du linéaire fluvial. Saint Nicolas était le Saint protecteur du fleuve et plus largement du passage. Cette dévotion était une forme d'adaptation, immatérielle, au milieu difficile. Le patrimoine de St Nicolas, très abondant (ex : statues auprès de 30 ports sur le Haut Rhône par exemple selon André JULLIARD, ethnologue au CNRS) permet de penser le territoire et sa formation.
- Les édifices bâtis sont également un champ d'investigation majeur permettant de livrer des clés essentielles de l'histoire des échanges et du peuplement. Il en est ainsi avec les découvertes sur les lieux de traverse du fleuve et sur les ports. L'histoire des gués est fort riche, surtout en Saône, comme celle des bacs, notamment celle des bacs à trille (ex. VERNAISON où une pile de trille a été reconstituée). Des découvertes majeures existent aussi sur les ponts antiques de Valence, Le Pouzin,... et Vienne où l'emplacement de trois ponts a été révélé par relevés bathymétriques après l'analyse scientifique très méthodique de Laurence BRISSAUD. Les ports du Haut-Rhône (ex : Rix, ancienne lône de La Balme avec écuries et hôtellerie...) sont également des lieux essentiels à la compréhension de l'ancienne économie du fleuve, et pourtant presque inconnus du public. Au même titre que d'autres plus célèbres et à préserver (pont St Esprit, pont St Bénézet à Avignon), tous ces édifices sont importants pour l'histoire des techniques, révélant toujours des capacités d'innovation et d'adaptation à un milieu souvent contraint.

2.3.2 Des innovations à l'ère industrielle : un fleuve d'initiative et d'activité économique

La révolution industrielle a permis une explosion de l'ingéniosité pour s'adapter au Rhône, dont les prolongements existent parfois encore, de façon souvent insoupçonnée, partout dans le monde.

► Un exemple révélateur est celui des ponts Seguin.

Pour traverser le fleuve, on avait d'abord construit des ponts en bois, régulièrement emportés par la crue. Puis certains ont pu être stabilisés en pierre, à l'aide de financements très lourds rassemblés par les autorités. Ils demeuraient peu nombreux, à Lyon (pont du Rhône), Pont St Esprit ; ceux d'Avignon (pont St Bénézet) et de Vienne ayant été abandonnés après la Renaissance. Celui de Lyon, commencé en bois en 1180, n'a pu être achevé en pierre qu'en 1560, in extremis avant la période troublée de la Réforme. Mais ce type de pont avec de nombreuses arches de pierre était une entrave à la navigation.

Le capitaine d'industrie Marc SEGUIN, originaire d'Annonay allait innover et réaliser un pont avec une seule pile centrale, et un tablier supporté par des câbles en fil de fer. Après la construction d'un pont sur la Cance, il édifia son premier pont rhodanien à Tournon, en 1826. Cette technique se répandit dans tout l'axe fluvial Rhône-Saône, où plusieurs témoins subsistent intégralement (ex : Rochemaure, Andance) ou partiellement avec la pile centrale (ex. Lyon Masaryk et Ile Barbe). Cette technique s'est propagée dans le monde et est aujourd'hui à l'origine du Golden Gate à San Francisco, ou du pont de MILLAU. Associée à la technique du béton précontraint, elle permet à une entreprise française de construire les plus longs ponts à haubans du monde, et notamment le plus long de tous (1100 m) qui a du être mis en service en août 2012 à Vladivostok.

► Le Rhône, fleuve difficile à naviguer, a été aussi un laboratoire extraordinaire pour la construction mécanique.

C'est à Lyon en 1783 qu'a été lancé le premier bateau à vapeur en France.

C'est sur le Rhône que fut testée la première machine à vapeur à expansion multiple, au rendement incomparable (par l'application du principe thermodynamique de Carnot), mais malheureusement développée ailleurs sur l'Elbe ou le Danube ; l'accident mortel en 1827 du bateau de J. MALEZIEUX à Lyon lui ayant été imputé à tort¹⁶.

Le problème venait en fait de la chaudière. Cette question fut réglée par Marc SEGUIN qui exploitait des bateaux à vapeur sur le Haut Rhône français, avec de grandes difficultés qui le poussèrent à cesser cette activité. Cet échec le poussa à moderniser les chaudières carrées à faible rendement et dangereuses. Il mit au point en 1828 la chaudière tubulaire qu'il installa sur la première locomotive, entre St Etienne et Andrezieux puis entre St Etienne et Lyon, avant que cette technique ne vienne sur les bateaux dix ans plus tard.

Sur le Rhône, on développa aussi des trésors d'ingéniosité voire des ruses pour « caler » (enfoncer) le moins possible et surmonter le problème des basses eaux en chargeant le plus possible, d'où la navigation durant 50 ans, de 1840 à la fin du 19^e siècle, avec les porteurs Bourdon dits « bateaux-anguilles » de 150m sur 6,50m ou les bateaux grappins Verpilleux roulant sur le lit de gravier.

On innova aussi plus tard, en 1894, en installant sur le Rhône central, à plus fort courant, des toueurs Lombard Gérin à relais, déroulant un câble sur 15 km : une technique inégalée, exportée alors en Europe. Il nous reste un de ces toueurs, dernier témoin de la navigation à vapeur du Rhône et l'un des derniers d'Europe, malheureusement échoué à Valence et inconnu du plus grand nombre.

¹⁶ Bernard Escudié et Jean-Marc Combe, Vapeurs sur le Rhône, histoire scientifique et technique de la navigation à vapeur de Lyon à la mer, Editions du CNRS, presses universitaires de Lyon, 1991, 462 pages.

On innova également à travers les remorqueurs à une cheminée d'abord, puis à deux cheminées ; ces derniers développant une puissance remarquable, avant d'être mis à la ferraille après la seconde guerre mondiale.

▶ On innova sous la troisième République par une technique d'aménagement au fil de l'eau inventée sur le Rhône en 1840, non pas développée sur place mais sur d'autres fleuves européens, mais reprise sur le fleuve rhodanien en 1880 par les ingénieurs Jacquet et Girardon : une technique d'aménagement par digues submersibles et épis noyés plongeants qui permit sans doute de sauver la navigation rhodanienne face à la concurrence du chemin de fer, très vigoureuse depuis la jonction PLM de 1856. Il nous reste aujourd'hui de nombreux épis ignorés de nombreux riverains.

▶ Face à l'adversité, on innova également dans l'organisation de l'entreprise. La ténacité et le sens de l'organisation permirent ainsi à Jean BONNARDEL de tirer parti des techniques nouvelles : son entreprise, la CGN-HPLM, sauva la navigation rhodanienne face au chemin de fer à la fin du 19^{ème} siècle et, mieux encore, parvint au premier rang en France, voire en Europe¹⁷.

▶ « S'adapter au fleuve sans relâche » est demeuré un leit-motiv au 20^{ème} siècle et au 21^{ème} siècle, avec les aménagements à buts multiples de la CNR qui permirent dans un premier temps sur le Bas-Rhône de développer, en réponse aux attentes sociétales de l'époque, à la fois la ressource hydroélectrique, la navigation à grand gabarit et l'usage de l'eau pour l'agriculture, et dans la période plus récente de concilier ces préoccupations avec la préservation de la biodiversité sur le Haut Rhône français et progressivement sur le Bas Rhône (augmentation des débits réservés), dans le souci actuel du développement durable. Les navigants ont eux-mêmes continué à innover, avec aujourd'hui des bateaux méthaniers tous à double coque, avec des pousseurs modernes dotés de moteurs innovants en matière de consommation en carburant, avec des techniques de guidage électronique en développement... (Cartes ECDIS d'aide à la navigation, systèmes AIS d'identification, géolocalisation).

Le Rhône n'a pas fini de nous démontrer combien c'est dans la rudesse du milieu naturel que se révèlent et se magnifient les savoir-faire des hommes...et l'esprit d'entreprise et de créativité.

¹⁷ Bernard LESUEUR, La grande batellerie- 150 ans d'histoire de la compagnie générale de navigation 19^{ème} - 20^{ème} siècles, Editions la Mirandole et ville de Conflans Sainte Honorine, 1995, 164 pages.

Le patrimoine fluvial rhodanien est à bien des égards le fondement d'un des axes les plus importants de civilisation, de commerce, de vie en Europe. Des développements complémentaires sur le Rhône suisse mériteraient d'être faits également, pour compléter le propos.

On relève cependant un paradoxe : quelques initiés savent combien ce patrimoine majeur pour notre continent est dense, alors qu'il passe souvent totalement inaperçu pour le grand public. Ses témoins sont disséminés, souvent oubliés par la mémoire collective, pas toujours même recensés. L'exemple du Haut Rhône français l'illustre bien¹⁸ : on qualifie de « naturelle » une section si longtemps naviguée et lieu d'élection de tant de fustiers (charpentiers) constructeurs de savoyardes, seysselandes et autres grandes barques du Rhône, mais où la force du courant et l'épaisse végétation effrayaient les voyageurs de passage.

Nous avons affaire à un patrimoine très riche mais dont la perception est faible et dont la dispersion des matériaux ne permet pas de révéler immédiatement une histoire continue du fleuve, de raconter ce fleuve fondateur d'un très grand territoire, et qui pourtant lui est devenu étranger.

Un développement économique et social cohérent des vallées du Rhône et de la Saône ne peut cependant valablement exister demain sans que soit retissée cette trame de racines et de repères culturels. Ce patrimoine est fondateur non seulement de la conscience collective des riverains, mais aussi d'un socle d'innovations essentielles au plan européen. Ceci est particulièrement important au moment où est affiché par l'Union Européenne à l'horizon 2020 un objectif de croissance intelligente, durable et inclusive, où l'innovation qui fut tant à l'œuvre sur nos fleuves doit prendre une place majeure pour permettre au vieux continent de préserver sa compétitivité par rapport aux grandes puissances en cours d'émergence.

C'est à une tâche prioritaire de reconsolidation du patrimoine fluvial de l'axe Rhône- Saône et de valorisation de ce dernier que doivent se consacrer les acteurs publics, voire privés.

¹⁸ Nicolas Millet, Préface de Haut Rhône, l'empreinte ancestrale d'un fleuve Traverser, Commercer, travailler d'une berge à l'autre, sous la direction d'André Julliard, 2012, 276 pages.

Préconisations

3. Pour un patrimoine culturel fluvial fil d'ariane du développement des territoires de l'axe Rhône-Saône

L'élaboration de la présente contribution doit concilier :

- le foisonnement d'une myriade d'éléments constitutifs d'un patrimoine fluvial aux contours par ailleurs assez flous ;
- des délais restreints avant l'ouverture en octobre 2012 des discussions sur les futurs contrats de projets Etat-Région et sur le prochain programme de crédits européens Feder.

Le CESER Rhône-Alpes concentrera donc ses préconisations sur un certain nombre de grandes lignes d'actions susceptibles d'être retenues par les décideurs dans les délais prescrits. Il s'agit de leur apporter un éclairage pour bâtir une politique patrimoniale fluviale :

- qu'ils avaient eux-mêmes affichée en 2005 comme fondatrice du Plan Rhône ;
- qu'il convient désormais de structurer avec ambition et pragmatisme, en lui donnant un sens au service des territoires et des populations et en lui insufflant une dimension européenne.

Le CESER traitera successivement du champ d'intervention et de la méthode qu'il propose pour une telle politique.

3.1. Le champ d'intervention d'une politique patrimoniale fluviale structurante

Pour le CESER, les décideurs doivent développer une politique en quatre volets :

- identifier le patrimoine culturel fluvial de l'axe Rhône – Saône ;
- développer une politique patrimoniale ambitieuse centrée sur l'innovation et la création de richesses, et susceptible de s'inscrire dans une dimension européenne ;
- faire bénéficier les territoires de l'exemplarité de certains de ces éléments patrimoniaux ;
- faire adhérer tous les publics à la culture du fleuve.

3.1.1. Identifier le patrimoine culturel fluvial

Si les architectes considèrent le patrimoine culturel fluvial au sens des ouvrages construits ou bâtis sur le fleuve ou à ses abords (digues, ponts, voies d'eau, ouvrages militaires, chantiers navals, habitat...) d'autres professions retiennent une définition au sens nautique (bateaux), et d'autres encore se focalisent sur le champ de l'immatériel, des pratiques, de la sociologie. Le CESER partage avec l'historien Bernard LESUEUR le souci de prendre en compte le système fluvial global, sans oublier les canaux qui lui sont connectés, et de **retenir une définition plurielle** (bateaux, ouvrages bâtis et pratiques).

Si la présente contribution est circonscrite au patrimoine culturel, le CESER souligne néanmoins combien il ne peut pas être dissocié du patrimoine naturel, de sa valorisation et des usages qui en découlent. La méthode d'identification du patrimoine culturel proposée ci-après devrait être également utilisée pour le patrimoine naturel.

Le chantier est vaste

Force est de constater qu'un tel patrimoine reste **largement à identifier**.

C'est ce que soulignent les services de la DRAC ou les services régionaux de l'inventaire du patrimoine.

Certes, la première phase du Plan Rhône (2007–2013) a permis à la Maison du Fleuve Rhône de fédérer une trentaine d'organismes suisses et français autour d'un programme « Banque de données fleuve patrimoine » offrant en ligne aux professionnels et au public un outil collaboratif référentiel documentaire de métadonnées.

De même la Maison du Fleuve Rhône porte aussi l'opération « Cap sur le Rhône, fabuleuses histoires de navigation » qui met en réseau des musées et lieux patrimoniaux présentant l'épopée de la navigation rhodanienne. Plus globalement, les services de l'Etat développent une base générale de données patrimoniales : la base Mérimée. Mais **ces initiatives**, pour intéressantes qu'elles soient, demeurent **fragmentaires**.

Il importe en effet d'appréhender l'ensemble du patrimoine fluvial, de le caractériser à l'aide d'une approche scientifique rigoureuse, et de l'inscrire dans une démarche de projet cohérente.

Une méthode scientifique à utiliser

Pour le CESER, c'est la **méthode scientifique** préconisée par le service de l'inventaire régional du patrimoine, désormais intégré dans les services de la collectivité régionale, qu'il convient de retenir, en observant **trois phases successives** :

- **recenser** les objets et éléments patrimoniaux,
- les **repérer** en les décrivant, en les classant,
- **sélectionner** les éléments dignes d'être valorisés, sur la base d'une analyse raisonnée d'ensemble, selon la valeur d'exemple qu'ils portent.

C'est dans cette dernière phase que s'inscrit la procédure d'inscription par le Préfet ou de classement par le Ministre de la Culture, d'édifices majeurs du patrimoine national, ou d'objets mobiliers, après consultation d'une commission ad'hoc, au sein de laquelle siège le directeur du service régional de l'inventaire. Cette procédure intervient aujourd'hui relativement au coup par coup, selon les sollicitations, et non pas dans une stratégie globale par thématique patrimoniale. Les Services de l'Etat (DRAC) et de la Région (Service régional de l'inventaire du patrimoine) soulignent la grande difficulté à remplir cette tâche faute de personnel disponible. Ainsi la DRAC indique-t-elle qu'une seule personne est affectée à la protection des édifices patrimoniaux pour l'ensemble de Rhône-Alpes.

Le CESER a maintes fois appelé de ses vœux d'indispensables ajustements des équilibres des comptes publics. Il estime néanmoins qu'une priorité nouvelle devrait être accordée par redéploiement de crédits en faveur de l'ouverture de postes d'encadrants de cette démarche d'identification du patrimoine, à organiser par thématique ; la thématique fluviale devant être soutenue tout particulièrement dans le cadre du plan Rhône.

L'efficience s'impose

Il considère que ces effectifs peuvent demeurer limités si l'ensemble des acteurs concernés développe une **logique d'efficience** des moyens engagés :

- en **mutualisant** des efforts aujourd'hui dispersés et non concertés entre Etat, Région, Départements, Intercommunalités ;
- en associant aux professionnels encadrants une **main d'œuvre de renfort de bénévoles** associatifs souvent riches de compétences (ex sociétés d'histoire locale), d'étudiants – chercheurs à constituer en groupes de recherche, voire de jeune en formation / action.

L'implication des professionnels

Il importe qu'ils développent davantage un travail en **réseau** sur la filière du patrimoine fluvial Rhône–Saône, avec une approche pluridisciplinaire.

A ce titre, la zone atelier Bassin du Rhône réunissant des chercheurs en sciences physiques et humaines concernés par le fleuve, ou le réseau Rhône réunissant des centres de ressources patrimoniales naturelles et culturelles, matérielles et immatérielles en France et en Suisse, constituent deux points d'appui intéressants pour développer cette approche .

Seule la confrontation des compétences scientifiques et de leurs clefs de lecture peut dégager une réelle **analyse raisonnée d'ensemble** du patrimoine fluvial rhodanien, procédant à une **hiérarchisation** indispensable des enjeux et problématiques. Elle ne pourra être efficace cependant sans une **coordination forte sur l'ensemble du bassin fluvial franco-suisse** des différents services régionaux de l'inventaire, des directions régionales de l'Etat, des services des cantons de Suisse rhodanienne et lémanique.

Le rôle fondamental des bénévoles

Le CESER est bien conscient que la construction d'un projet patrimonial fluvial cohérent sur le Rhône et la Saône et la sélection des objets, édifices et éléments de patrimoine immatériel à valoriser est une affaire de professionnels. Toutefois, ces derniers nécessairement peu nombreux compte tenu des contraintes budgétaires, devraient laisser la plus large place aux initiatives bénévoles capables d'enrichir le socle de connaissances de ce patrimoine.

Toute identification du patrimoine fluvial demeurera illusoire et **hors de portée sans relation de confiance entre ces deux types d'acteurs**. Il est regrettable que cette pratique autrefois répandue tende à disparaître, victime de cloisonnements administratifs stérilisant les initiatives et les fertilisations croisées. Fort heureusement, des exceptions demeurent, comme le montre la réalisation de l'ouvrage paru en 2012 « Haut Rhône, l'empreinte ancestrale d'un fleuve. Traverser, commercer, travailler d'une berge à l'autre », sous la direction d'André JULLIARD, associant bénévoles et professionnels, tous considérés désormais comme référents sur les sujets techniques présentés.

Le **tissu associatif** offre de riches potentialités à valoriser : dans de très nombreux territoires, il est le seul porteur de projet.

Des groupes de recherche d'**étudiants, notamment de thésards** existent sur d'autres fleuves, tels que la Loire. Qu'en est il sur le Rhône et la Saône ?

La formation/action des **jeunes** doit également être orientée vers cette filière du patrimoine fluvial dont la diversité peut ouvrir des accès à un éventail très important de métiers

(numérique, communication, médiation, tourisme, artisanat, enseignement,...). Plus globalement, un engagement dans ce type de travaux, aux côtés de professionnels de la culture ou de scientifiques, permet de développer une ouverture d'esprit, facteur clé pour l'accès à l'emploi. De plus, ces tâches pourraient être valorisées par la méthode de validation des acquis de l'expérience (VAE).

A titre d'exemple, dans le cadre de cet apport à l'identification du patrimoine, une proposition mérite tout particulièrement d'être mise en œuvre : la **cartographie** des éléments patrimoniaux du fleuve. En effet, une méthode a été mise au point depuis 2005 par des chercheurs universitaires pour la région de Morestel à l'initiative de M. Jean-Paul Bravard, professeur émérite de géographie à l'Université Lyon II. Elle reste toujours à dupliquer pour l'ensemble du cours du fleuve, aidant ainsi à élaborer un cadre de référence.

3.1.2. Développer une politique patrimoniale ambitieuse centrée sur l'innovation, l'initiative et la création de richesses, et susceptible de s'inscrire dans une dimension européenne

A travers son potentiel en termes de tourisme industriel et d'histoire des sciences et des techniques, et plus globalement de l'innovation technique ou sociale, le patrimoine fluvial de l'axe Rhône -Saône constitue un atout majeur au plan européen.

Le patrimoine culturel fluvial, un potentiel à mobiliser pour créer de la valeur économique et développer l'« économie mauve »

De fait, la politique patrimoniale peut, si elle est positionnée dans une vision stratégique en synergie avec le développement économique, en constituer un des leviers et devenir facteur de croissance et d'emploi. Chaque euro investi en faveur du patrimoine démultiplie en effet la richesse économique créée sur les territoires.

Il serait nécessaire que soient portés à la connaissance des élus, dès le début de leur mandat, des éléments sur les retombées économiques des investissements dans le patrimoine, notamment fluvial. La réflexion pourrait s'inspirer des travaux initiés en octobre 2011 lors du 1^{er} forum international de « l'économie mauve ¹⁹ », concept cherchant à réconcilier culture et économie pour créer de la valeur et de la croissance. Ce forum organisé par l'association Diversum (fondée en 2006 par des personnes issues de milieux économiques), a montré à la fois combien la performance de l'entreprise devrait dépendre de plus en plus de sa réponse aux exigences culturelles et combien la dimension culturelle peut être une des réponses à la crise, sur le plan du sens et de l'opportunité. Ce forum vient conforter des analyses antérieures montrant l'impact économique du patrimoine²⁰.

Un rappel des fondamentaux culturels permet de mettre en lumière des constantes historiques. Ainsi, en matière de grandes infrastructures de transport : les vallées ont du être reliées par des liaisons interbassins, d'abord routières puis fluviales. Il a donc été affirmé la permanence d'une obligation de mise à niveau de l'offre par rapport à la demande de transport. Dès le règne de Néron, on se préoccupait de creuser une liaison fluviale Mer du Nord Méditerranée.

Par ailleurs, depuis toujours, et davantage encore aujourd'hui dans un contexte de mondialisation où la différenciation devient un facteur clé de compétitivité économique, l'innovation s'appuyant sur les fondements historiques est le ressort aussi bien de la création technique qu'organisationnelle. Les entreprises qui sauront valoriser leur assise sur le

¹⁹ Le 1^{er} forum international de l'économie mauve s'est déroulé du 11 au 13 octobre 2011 à Paris Espace Pierre Cardin sous le patronage de l'UNESCO et avec le soutien de l'Union Européenne.

²⁰ Xavier GREFFE, la valorisation économique du patrimoine, Paris, la documentation française, 2003.

formidable potentiel d'ingéniosité et de savoir-faire généré par le Rhône et la Saône disposeront d'un atout supplémentaire ; aucune ressource ne devant être négligée.

Le recours aux technologies numériques les plus innovantes est bien adapté pour faciliter l'accès au patrimoine culturel fluvial

Susciter l'intérêt du public passe par des parcours ludiques tels que le projet de « chasse au trésor le long du fleuve Rhône » proposé dans la politique régionale Rhône-Alpes numérique adoptée en mars 2012 . Cette chasse au trésor utilise le principe du jeu sérieux (serious game) fondé sur des techniques comme la réalité augmentée, l'Internet des objets,... Ce jeu a un caractère pédagogique affirmé et vise à donner envie au public de résoudre une énigme pour connaître le patrimoine.

Un autre jeu sérieux existe d'ores et déjà depuis juin 2012 pour les lacs alpins : le « lac des aventures », un jeu en ligne gratuit pour les 5-15 ans qui permet de connaître les problématiques majeures de ces lacs au travers d'aventures inédites. Porté par le CISALB (comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget), il a acquis une dimension européenne dans le cadre du projet SILMAS (Sustainable instruments for lakes management in the alpine space).

D'autres applications numériques sur Internet mobile sont à développer, telles que celle développée par le Service régional de l'Inventaire Rhône-Alpes sur les franchissements du Rhône hier et aujourd'hui.

Le CESER rappelle que la part des usages de l'Internet mobile ne cesse de croître. Elle dépasse d'ores et déjà 50% et devrait atteindre 80% d'ici 2015.

Innovation et numérique, des thématiques permettant l'éligibilité du patrimoine culturel fluvial Rhône- Saône aux priorités de la politique régionale européenne.

Pour la période 2014-2020, les instances européennes ont annoncé le projet de concentrer davantage les fonds FEDER :

- en limitant l'éligibilité des opérations à la satisfaction de onze objectifs
- en mobilisant dans les régions les plus développées 80% du Feder sur 4 objectifs (recherche et développement, compétitivité des PME, économie à faibles émissions de carbone, TIC)

Le patrimoine fluvial culturel Rhône-Saône répond à ces exigences.

Caractériser le patrimoine culturel fluvial Rhône-Saône pour le qualifier au niveau européen.

Par ailleurs, le CESER appuie vivement la proposition de l'association Hommes et cours d'eau, association nationale de chercheurs, professionnels et urbanistes intéressés par le fleuve, d'apporter toute son expertise pour caractériser ce patrimoine rhodanien, démarche intéressante pour enrichir la recherche et pour faire bénéficier les territoires d'un certain nombre d'actions phares, dans un projet d'ensemble. Ce projet d'ensemble devrait constituer la base de l'élaboration d'un programme européen spécifique au patrimoine fluvial rhodanien, que le CESER appelle de ses vœux. **Il devrait également servir à initier une démarche de candidature auprès de l'UNESCO.**

Le patrimoine culturel du Rhône et de la Saône, loin de limiter leur apport aux populations et aux acteurs à un témoignage sur l'histoire économique, constitue le socle du présent et de la construction de l'avenir.

3.1.3. Faire bénéficier les territoires de l'exemplarité de certains éléments patrimoniaux fluviaux, dans une perspective de développement économique local

Il convient d'apprécier tout à la fois la valeur patrimoniale des objets et leur inscription dans le territoire.

L'histoire de l'axe de civilisation Rhône-Saône montre abondamment toute la singularité et l'importance du patrimoine fluvial, à l'échelle européenne.

Une liste importante pourrait être élaborée en matière de patrimoine bâti

De nombreux ouvrages sont à réhabiliter : le pont Seguin de Rochemaure prévu dans la 1^{ère} phase du plan Rhône, l'église St SORNIN abritant le musée des marinières à SERRIERES SUR RHONE (avec charpente en forme de coque de bateau renversée) et ses maisons attenantes à restaurer pour offrir un accueil acceptable du public ; des digues et épis Girardon, qui ont permis à la navigation rhodanienne de survivre à la fin du 19^e et aujourd'hui méconnus ; ...églises, châteaux, bacs, gués, tours de guet, auberges, ... : l'énumération des édifices à réhabiliter serait fort longue. A cela s'ajoutent les projets de reconstitution. Des chantiers d'insertion pourraient fort opportunément être utilisés, comme c'est le cas à St Montan, Crussol, Mornas.

L'abondance du patrimoine fluvial culturel est tout aussi manifeste dans le champ des arts et de la littérature

Il serait présomptueux de chercher à énumérer tous les auteurs et artistes qui ont été inspirés par le Rhône et la Saône. Quelques exemples, parmi les plus marquants peuvent être néanmoins énoncés :

- Des sculpteurs

Pour la seule ville de Lyon, on peut citer par exemple Guillaume et Nicolas COUSTOU, présentant une allégorie du Rhône et de la Saône (1720) au piedestal du monument équestre de Louis XIV place Bellecour, ou A. VERMARE devant le Palais de la Bourse.

- Des peintres

Van GOGH a peint à Arles « la nuit étoilée sur le Rhône ». Le tableau de Fernand DUBUISSON « la remonte » est également emblématique.

Plus tôt il faut relever le rôle de l'école d'Avignon à partir de la fin du XV^{ème} siècle, qui a cristallisé un brassage d'influences italienne, flamande... en irradiant toute la vallée du Rhône avec de nombreux thèmes fluviaux.

Sur la Saône, on relève de nombreux paysagistes : GROBON, BAS, LACOUR, TURNER..., sans oublier l'illustrateur JOANNES DREVET (1854-1940) et des peintres contemporains comme TRUPHEMUS. Les collections du musée des Beaux Arts à Lyon, du musée de Valence et de tant d'autres regorgent de trésors représentant le fleuve.

- Des écrivains et des poètes

Dès le XII^{ème} siècle on relève les écrits de la comtesse de Die. Plus tard, Pétrarque, Frédéric Mistral, Alphonse Daudet, madame de Sévigné, Victor Hugo, Maurice Sève, Alexandre Dumas, Stendhal ... consacrent plus ou moins de place au fleuve dans leur texte.

Le thème du Halage a été célébré par Bernard Clavel et tout récemment par Denys Turrier. Les poètes ne sont pas en reste : Joséphin Soulyard, Israël Silvestre, Pierre Ponties, Marcelline Desbordes-Valmore, sans omettre Patrick Huet (poète parcourant les berges du Rhône et de la Saône à pied).

D'autres artistes devraient être également cités : des photographes, des chanteurs (depuis les troubadours, des comédiens, des orfèvres, des décorateurs, des graveurs...

Tous les types d'objets patrimoniaux présentent des pièces de grande valeur d'exemplarité. Ils requièrent tous des précautions pour leur réhabilitation ou leur reconstitution.

A titre d'illustration, toute recherche d'exhaustivité étant illusoire dans le temps imparti pour sa réflexion, le CESER a analysé quelques exemples dans le domaine de la batellerie

- **Le toueur Ardèche**, échoué à Valence, est à la fois l'un des derniers bateaux fluviaux à vapeur de France et l'un des deux seuls exemplaires de toueur à vapeur à relais connu en Europe, selon la technique Lombard-Gérin fort ingénieuse, née en 1894 sur le Rhône et exportée alors sur le continent.

Pour le CESER, un tel bâtiment qui a marqué l'innovation rhodanienne, dont la mise en valeur est évoquée depuis plusieurs décennies, doit faire sans retard l'objet d'une première priorité du plan Rhône, autour d'un projet désormais piloté par la Ville de Valence. Ce serait une mise en valeur d'intérêt européen et qui trouverait aussi toute sa place dans la valorisation économique de la moyenne vallée du Rhône ; ce type de bateau qui enroulait un câble de traction de 15 km était conçu pour vaincre le courant du fleuve le plus fort, entre les confluent de l'Isère et de l'Ardèche²¹.

- Le bateau du milieu du 1^{er} siècle « **Arles Rhône III** » a été découvert au fond du lit du fleuve à Arles. Il s'agit de l'épave la mieux conservée du bassin rhodanien, et le Conseil général des Bouches du Rhône a décidé de construire un bâtiment dédié au musée de l'Arles antique, avec de nombreux concours dans le cadre du plan Rhône.
- Certains **bateaux de Lyon-Saint Georges** (ancien port Sablet) mis à jour par les archéologues de l'INRAP, sont en cours de traitement par ARC NUCLEART à Grenoble, et devraient être exposés à Lyon, si les financements le permettent.

Tous les objets patrimoniaux ne pourront pas être valorisés, compte tenu de leur abondance et des contraintes budgétaires fortes.

Ceux reconnus dignes d'intérêt doivent par contre être au minimum préservés.

C'est le cas pour certains bateaux de Saint Georges, aujourd'hui immergés dans un plan d'eau en attendant des jours meilleurs. Sans solutions techniques adaptées pour les valoriser, il peut être parfois préférable de laisser certaines découvertes archéologiques dans les limons.

L'avis des professionnels est en la matière essentiel et devrait être respecté comme l'a montré l'erreur de méthode employée pour présenter à Groslee le dernier bac à traîlle encore entier aujourd'hui connu sur le Haut Rhône ; ce patrimoine unique est en cours de dégradation préoccupante.

Dans chaque cas de réhabilitation/valorisation des éléments de patrimoine fluvial, il importe que des choix soient faits par des élus du territoire **avec** l'assentiment d'un comité d'évaluation rassemblant toutes les compétences techniques et scientifiques nécessaires et en s'assurant de la pérennité du projet. De même, lors de l'aménagement éventuel d'un centre d'interprétation du patrimoine ou d'un musée, la mobilisation d'un responsable technique (conservateur ...) doit être préalable à la conception du bâtiment.

²¹ Bernard Escudié et Jean-Marc Combe, Vapeurs sur le Rhône, histoire scientifique et technique de la navigation à vapeur de Lyon à la mer, Editions du CNRS, presses universitaires de Lyon, 1991, 462 pages.

Dans tous les cas de figure, un projet de valorisation patrimoniale n'a de chance de succès que s'il s'intègre dans un **projet global économique et social**.

Valoriser le patrimoine, ce peut être **le réhabiliter, mais aussi le reconstituer**.

C'est ce qu'a réalisé l'association « Mémoire du Léman » en construisant la barque du Léman « La Savoie », grand bateau de 30 m à voiles latines, qui fut jadis si important pour le transport des pierres de Meillerie pour la construction de Genève. La « Savoie » a été construite sur le lac selon la méthode traditionnelle, à l'aide d'un chantier d'insertion, et fait aujourd'hui le bonheur de nombreux passagers touristiques.

De tels projets de reconstitution seraient aujourd'hui souhaitables pour rendre aux rhodaniens la mémoire de nombreuses autres innovations nautiques propres à leur fleuve (ex. le Pyroscaphe 1^{er} bateau à vapeur, une barque de patron du temps des équipages, un bateau- grappin, ...).

Veiller à l'inscription de la valorisation du patrimoine dans un projet économique local

Les critères de choix des projets devraient privilégier l'adéquation avec l'économie locale, à une échelle infrarégionale à la fois proche du terrain pour coller aux réalités du territoire et assez large pour dégager une masse critique et une réelle vision à long terme. A ce titre, la démarche engagée par la Région Rhône-Alpes pour bâtir des Grands Projets Rhône-alpes (GPRA) apparaît adaptée pour valoriser le patrimoine fluvial avec la dimension requise. Pour le CESER, les travaux en cours dans le GPRA Salaise/Sanne devraient accorder une part importante au volet de la culture et du patrimoine batelier (musée des marinières du Rhône, bateau Ardesco) ; ces éléments permettant de valoriser le potentiel économique de la fonction portuaire et industrielle actuelle. Cette activité économique pourrait ainsi tirer parti d'une vision d'ensemble de l'histoire de la navigation rhodanienne valorisant l'image, la notoriété et l'attractivité d'un territoire écartelé par le découpage institutionnel, **sans omettre le développement du tourisme industriel**.

3.1.4. Faire partager par tous les publics la culture du fleuve

Une politique patrimoniale fluviale sur l'axe Rhône-Saône n'a de sens - spécialement sur cet axe qui doit tant à ses fleuves – que si elle permet au plus grand nombre de ses habitants de partager l'histoire de son bien commun, de retrouver ses racines, de développer une culture de fleuve, et d'en être acteurs.

Pour le CESER, il importe avant tout de **développer chez chacun une appétence pour cette thématique**, de donner l'envie de connaître les ressources patrimoniales fluviales qui furent hier à la base de la vie économique et sociale de l'axe et de tant de ses innovations, mais qui sont désormais disséminées dans l'espace et enfouies dans la mémoire collective. Par ailleurs, la cible des visiteurs du territoire de l'axe ne doit pas être oubliée : les éléments de ce patrimoine constituent des facteurs majeurs d'attractivité et de différenciation pour de nouveaux publics.

Ceci suppose le respect de plusieurs conditions :

a. Une information fiable

S'agissant de sujets souvent complexes pour lesquels l'exhaustivité est difficile et les points de vue parfois divergents, il importe de valider l'information avec un comité scientifique le plus adapté à l'objet patrimonial considéré, et avec la rigueur nécessaire, avant diffusion publique.

Il est vrai que la plus grande difficulté consiste à repérer la meilleure compétence au meilleur moment pour le bon sujet. Il s'agit cependant d'un préalable indispensable qui limitera des bévues ultérieures (erreurs sur des sites Internet, des publications ...).

Un souci constant de « coller » le plus possible aux réalités est le gage d'une bonne vulgarisation dépassant les idées reçues telles que celles :

- du « fleuve-frontière » pourtant toujours trait d'union ;
- de la Camargue dite naturelle, alors que la « réserve naturelle » du Vaccarès doit son classement à l'intervention de l'homme par les endiguements et les pompages ;
- d'un Haut-Rhône dit « sauvage » et à sanctuariser, alors qu'il a toujours été habité.

b. Une information ciblée selon les publics considérés : famille ; lycées-collèges ; entreprises... avec un focus particulier de la Région en faveur de la formation

Dans le champ de l'éducation, la Région peut s'engager au titre de sa compétence de droit commun. Dans la complémentarité de son intervention en faveur de l'éducation à l'environnement, dont certaines opérations ont trait aux milieux naturels fluviaux, la collectivité régionale devrait équilibrer l'effort en faveur des actions permettant dès le plus jeune âge, de mieux connaître le patrimoine culturel fluvial.

c. Des méthodes permettant de capter l'attention, de raconter une histoire du fleuve, à la portée des différentes catégories de publics

- Il faut d'abord des lieux d'interprétation du patrimoine.

Non seulement l'implication du responsable d'un musée ou d'un centre de ressources patrimoniales devrait être faite avant la conception du projet, mais c'est aussi l'anticipation des usages d'un musée, d'un lieu ou d'un objet qui doit présider à sa conception, ou à sa valorisation.

Surtout, il n'est pas forcément nécessaire de multiplier les lieux d'interprétation du patrimoine fluvial. Ce sont des parcours thématiques qu'il convient de privilégier en **mettant en synergie les initiatives locales et les sites existants**, dans un double souci d'efficacité et d'économie de moyens. Chaque lieu devrait renvoyer à d'autres dans une logique de réseau et de lisibilité des messages ; certains d'entre eux bien positionnés géographiquement devant jouer un rôle de carrefour (par exemple futur Musée des Confluences à Lyon), d'autres devant être des vitrines.

- Des documents sont nécessaires...

Il importe de généraliser des approches cartographiques, l'édition de guides et livrets en format poche (type que sais-je ?).

Il faut disposer de documents plus élaborés et attractifs pour les personnes souhaitant approfondir. A ce titre, l'exemple de l'atlas des paysages de la Somme réalisé en 2006 par la Direction régionale de l'environnement de Picardie mériterait d'être repris pour l'axe Rhône Saône. Il s'agit d'un document exceptionnel, fruit d'une large œuvre collective. Un tel outil conçu pour être un outil de compréhension des dynamiques du territoire et d'aide à la décision serait fort opportun pour le sillon rhodanien.

- ... mais pas suffisants, et doivent être complétés :

- **par un rôle stratégique à faire jouer au tourisme et aux loisirs ...**

Patrimoine et tourisme de l'eau et autour de l'eau doivent être liés pour construire une identité autour de l'emblème fluvial.

Dans le cadre du volet tourisme du plan Rhône piloté par la DIRRECTE, le cabinet INCA a proposé un concept d'interprétation du territoire par une « destination Rhône ». Il a constaté en mars 2011 combien le Rhône est devenu invisible, voire négatif, pour l'image de la vallée ; ceci alors que les vallées du Rhin ou de la Loire ont su conserver un « effet magique » du fleuve. INCA appelle de ses vœux un retissage des liens entre une myriade de centres d'intérêt autour du fleuve. Il considère que ce foisonnement constitue une chance incomparable qu'il importe de savoir saisir pour faire du fleuve le fondement de la « destination Rhône ».

Le CESER partage totalement ce point de vue.

Dans cette optique, le CESER encourage vivement :

- un engagement par les Régions et l'Etat avec l'appui d'Atout France, agence de développement touristique de la France, d'un « contrat de destinations » entre acteurs publics et privés pour le tourisme sur l'axe Rhône-Saône ;
- un prolongement par Voies Navigables de France de son schéma de développement du tourisme fluvial Rhône Saône par une valorisation des activités dans un périmètre élargi autour de la voie fluviale ; le patrimoine devant en être un élément structurant pour caractériser la typicité des tronçons fluviaux ;
- une utilisation des aires de service des autoroutes ;
- un développement spécifique du tourisme industriel (visites d'entreprises notamment) sur l'axe Vallée du Rhône / Val de Saône, en lien avec la thématique du patrimoine fluvial dont l'innovation a particulièrement marqué l'histoire générale des sciences et des techniques (ponts, machines à vapeur et mécanique, aménagement fluvial,...). Pour le CESER, le réseau de tourisme industriel scientifique et technique en Rhône-Alpes (TISTRA) doit faire l'objet d'un nouvel élan, à l'échelle interrégionale pour développer un tel concept ;
- la valorisation des structures sportives nautiques dont certaines telles que les joutes ont une spécificité rhodanienne et perpétuent une tradition ;
- **par un focus particulier à réaliser sur la valorisation patrimoniale de Viarhona véloroute voie verte du Léman à la Méditerranée, en la considérant comme un réel outil de développement local, et en la reliant à la Saône et au Rhône suisse.**

Viarhona du Léman à la Méditerranée est une opération inscrite dans le volet tourisme du CPIER plan Rhône. Cet itinéraire représente un linéaire de 700 km, dont 415 km en Rhône-Alpes (cf. carte ci après). Il est cofinancé aux deux tiers par les Régions et la CNR. D'ici début 2013, près de 450 km devraient être praticables. L'achèvement de Viarhona est prévu en 2014 pour Rhône-Alpes. A noter l'aménagement prévu sur le canal du Rhône à Sète aujourd'hui en cours d'élargissement.

Le lien <http://carteviarhona.rhonealpes.fr/> permet d'accéder à une visualisation précise du tracé en Rhône-Alpes.



En Rhône-Alpes, la Région pilote l'ensemble mais confie la réalisation aux maîtres d'ouvrage locaux qui sont le plus souvent des communautés de communes, parfois des départements (Drôme, Ardèche). On compte ainsi 17 maîtres d'ouvrage en Rhône-Alpes. Certains tronçons sont plus complexes à réaliser que d'autres.

Pour le CESER, Viarhona ne doit pas seulement constituer une infrastructure mais surtout un outil de développement local. Il est essentiel que les Régions articulent autour de cet outil l'ensemble des potentialités de développement touristique du fleuve et de sa vallée. Cette démarche doit par ailleurs être en synergie avec les démarches comparables menées :

- en Suisse, l'opération « la Suisse à vélo » offrant avec la « route du Rhône », du glacier du Rhône au Léman un de ses neuf itinéraires nationaux, tous promus à l'aide d'un site Internet www.suissemobile.ch très développé, notamment pour promouvoir l'offre patrimoniale ;
- sur la Saône et le Doubs (itinéraire Atlantique-Mer Noire et Véloroute du Téméraire Flandre – Bourgogne – Lyon) ; les réalisations franc-comtoises connaissant particulièrement un bon état d'avancement sur le Doubs et la Haute Saône ;
- et plus largement être relié aux grands itinéraires cyclables européens.



... sans oublier l'intérêt de la fête, du spectacle et de la création artistique...

Susciter l'engouement du public, ce pourrait être organiser chaque année une fête rassemblant l'ensemble des publics de Rhône-Saône. De nombreuses fêtes de l'eau existent tout au long de l'année et sur l'ensemble du linéaire fluvial. Elles sont recensées pour la plupart sur le site Internet « La saison du fleuve », à compléter. Il ne s'agit pas dès lors de créer une fête nouvelle où une mobilisation ex nihilo serait difficile, mais de porter chaque année l'une d'entre elles à un niveau interrégional pour favoriser la connaissance et la valorisation patrimoniale. Ceci permettrait d'impliquer tour à tour les villes et régions de l'axe Rhône-Saône franco-suisse, selon la formule adoptée depuis dix ans par le forum économique rhodanien.

Par ailleurs, le spectacle vivant doit être un autre vecteur tout aussi essentiel pour faire adhérer les publics à la culture du fleuve. Il convient de développer et structurer les actions déjà engagées et de faire appel à des artistes capables d'enclencher une dynamique tout au long de l'axe, d'événements artistiques se répondant l'un à l'autre, de lieu en lieu.

Enfin, pour donner une visibilité contemporaine et internationale à la culture du Rhône, il serait judicieux de susciter un jalonnement des territoires rhodaniens par une série d'œuvres d'art monumentales, comme autant de bannières symboliques. Il doit s'agir d'œuvres de très grande qualité, avec ouverture et retombées médiatiques mondiales, comme le mérite l'espace rhodanien.

Pour le CESER Rhône-Alpes, l'adhésion des publics au patrimoine culturel fluvial ne trouvera son vecteur qu'à travers une politique ambitieuse englobant culture, loisirs, et tourisme. Ceci doit être clairement énoncé dans le plan Rhône.

3.2. Essai de méthode pour bâtir une politique interrégionale et franco-suisse autour du patrimoine culturel fluvial

3.2.1. Pratiquer le management territorial pour le patrimoine comme pour l'ensemble des thématiques relevant de projets de territoires²²

Pour assurer la bonne gestion de l'organisation des territoires, le CESER Rhône-Alpes observe qu'à l'échelle du Grand Sud-Est pour la question du patrimoine culturel fluvial, on retrouve la problématique générale déjà abordée dans sa contribution de décembre 2011 sur le management territorial en Rhône-Alpes. Il est à déplorer là encore foisonnement, doublons, superposition, cloisonnements, concurrence. Ces phénomènes sont aggravés par la diversité et l'éparpillement des éléments patrimoniaux au long du linéaire fluvial. Par-dessus tout, il ressort l'absence de stratégie et de vision et même de politique en faveur de ce qui constitue pourtant le fondement économique et social lui-même des vallées de la Saône et du Rhône.

C'est le règne des initiatives sporadiques et non concertées souvent localisées, sans organisation dans une vision d'ensemble. Alors que l'argent public devient plus rare, on voit se multiplier les structures et les réseaux, sans beaucoup de cohérence entre eux, et une mauvaise efficacité des efforts engagés.

Le CESER appelle donc de ses vœux l'optimisation des projets par une recherche permanente de :

- la définition d'objectifs clairs
- la continuité de l'action dans le temps, de la conception d'un projet à sa réalisation et à sa maintenance
- la subsidiarité
- la mutualisation et la coopération
- la démarche globale de performance.

Ces principes doivent fonder le futur contrat de projets interrégional.

3.2.2. La question des échelles d'action

Dès 2001, le CESER Rhône-Alpes souhaitait que le fleuve soit considéré comme le catalyseur d'un espace de projet constitué d'espaces emboîtés à différentes échelles fonctionnelles, dépassant tout découpage institutionnel :

- le bassin versant franco-suisse
- le bassin de navigation Rhône-Saône
- les espaces d'entraînement tels que la moyenne Vallée du Rhône
- les territoires infrarégionaux de projets (Pays et CDRA).

²² CESER Rhône Alpes, Pour un management territorial en Rhône Alpes. Quelle dynamique de projets structurant l'aménagement du territoire ? 12 décembre 2011.

Aujourd'hui, une telle approche par logique d'échelle conserve toute sa pertinence pour concilier la vision globale et la proximité des réalités du terrain. Notons toutefois que la notion d'espace d'entraînement a disparu et laisse place pour certains territoires comme la moyenne Vallée du Rhône entre Givors et St-Rambert d'Albon à des « grands projets Rhône-Alpes ». Pour le CESER, il serait opportun que soient redynamisées des échelles stratégiques et opérationnelles par grands ensembles de territoires. Il est à noter que pour la seule Région Rhône-Alpes, ce sont 20 Contrats de développement, de même logique et territorialité que les Pays institués par l'Etat, qui sont concernés par le Rhône et la Saône. Une cohérence s'impose donc à une plus large échelle.

En matière de patrimoine fluvial, si la présente étude n'a pas analysé les potentialités du bassin lémanique et du Rhône valaisan, le CESER considère néanmoins que celles-ci sont essentielles et doivent être retenues comme partie intégrante de la problématique. Il relève d'ailleurs avec intérêt :

- que le réseau Rhône, initié par le Musée du Léman à Nyon et par la Maison du Fleuve Rhône à Givors, intègre la plupart des lieux de ressource patrimoniale français et suisses du fleuve depuis sa source ;
- que les trois cantons suisses rhodaniens viennent de rejoindre le comité de pilotage du plan Rhône.

Constatant la multiplicité des appellations relatives aux différentes zones géographiques des fleuves Rhône et Saône, le CESER souhaite que des dénominations communes et partagées soient officialisées et pérennisées dans le plan Rhône (tous volets confondus).

3.2.3. Quelle gouvernance d'une politique en faveur du patrimoine fluvial ?

Le CESER estime que cette gouvernance devrait être organisée sur trois niveaux :

1. Comme pour la plupart des champs à considérer dans le plan Rhône, le champ du patrimoine fluvial doit s'intégrer dans une réelle vision stratégique interrégionale. Pour porter cette vision, il conviendrait de faire appel à une structure réduite et réellement décisionnaire, autour d'un comité de pilotage du plan Rhône restreint aux présidents des cinq Régions, aux responsables des trois cantons suisses et au préfet de Région coordonnateur de bassin, avec une présidence tournante. C'est à cette structure réactive de gouvernance que devrait revenir la hiérarchisation des priorités et les choix. Une telle structure devrait traiter l'ensemble des volets du plan Rhône, qui ont tous la même problématique d'interrégionalité insuffisante, et dont la mise en œuvre ne peut être envisagée sans vision stratégique globale. La société civile organisée sur ce territoire devrait y être associée à travers les CESER.

2. C'est au niveau de zones géographiques fluviales intermédiaires de l'ordre de 150 à 200km, clairement identifiées, dénommées et structurées que doit être précisée la stratégie du plan Rhône, dont son volet patrimonial. Projet par projet, selon les degrés de complexité, il est nécessaire que les élus fondent leurs décisions sur l'avis motivé de personnes ressources issues des domaines concernés.

3. L'opérationnalité se situe à un niveau plus proche des réalités du terrain, par exemple à l'échelle d'un regroupement de communautés de communes (taille critique pour une efficacité d'action). Il convient d'associer aux élus, seuls décideurs, les représentants de la société civile et les compétences idoines. Les compétences notamment associatives, si souvent porteuses des projets, pourraient y être renforcées au cas par cas et projet par projet, de manière souple et sans créer de nouvelles structures redondantes. L'objectif visé

doit toujours demeurer celui de la plus grande pertinence des projets et de leur adéquation au développement économique et social local pour créer de la valeur.

3.2.4. Créer une structure fédérative d'initiatives culturelles pour favoriser les dynamiques portées à l'échelle de l'ensemble du Rhône et de la Saône

La thématique du patrimoine fluvial est une affaire d'élus, de professionnels, de bénévoles, mais aussi d'entreprises.

Pour le CESER, il serait judicieux que sans retard, soit constituée une entité souple et réactive pour rendre visible le fleuve et éclairer le creuset d'initiatives, en particulier celles pouvant déclencher une dynamique à l'échelle franco-suisse afin de favoriser l'appropriation de la culture du fleuve ; ceci sans jamais se substituer aux porteurs de projets. Il importe que cette entité crée une dynamique et insuffle par exemple la réalisation d'une exposition photographique artistique itinérante, d'un ouvrage de référence sur les communautés du fleuve, d'un appel à projets annuel pour adosser à une fête existante une manifestation franco-suisse, pour accompagner un jalonnement du fleuve par des œuvres d'art,...

Une telle entité devrait susciter l'intérêt des entreprises, sensibles à la valorisation de leur ancrage local et au creuset d'innovations qu'ont apporté les fleuves.

En premier lieu, elle peut prolonger et élargir spatialement l'intervention de la CNR au titre de ses missions d'intérêt général centrées sur le Rhône français. Il faut rappeler en effet que cette entreprise a été conçue sur les bases de la loi du Rhône de 1921 qui lui fixe la mission d'aménager le Rhône en finançant des actions non rentables par la recette hydroélectrique. Alors que l'Etat, invoquant une « juste rémunération du concédant », prélève sur la CNR une redevance considérable, équivalente au quart du chiffre d'affaires de l'entreprise, le CESER Rhône-Alpes a souligné à maintes reprises combien une part significative de cette recette devrait revenir aux Rhodaniens à travers le plan Rhône dans tous ses volets. Le volet patrimoine doit à ce titre faire l'objet d'un intérêt tout particulier.

En second lieu, d'autres acteurs économiques, sensibles au fait qu'on ne peut pas innover et se développer sans s'appuyer sur ses racines, et qu'il n'existe pas d'entreprise sans créativité, peuvent être intéressés à participer à cette structure fédérative, à ses orientations et à son financement.

Un tel projet pourrait être avancé sur la base d'une association de préfiguration qui serait portée par les CESER du Sud-Est.

3.2.5. Valoriser l'outil du futur Musée des Confluences à LYON

Du fait de son implantation géographique, de son appellation, et de l'ambition européenne affichée, il est pour le CESER essentiel que le Musée des Confluences soit une vitrine du patrimoine culturel fluvial.

Conclusion

Depuis une dizaine d'années les acteurs concernés par les fleuves Rhône et Saône ont progressivement engagé une démarche de projet global de long terme : le plan Rhône.

Ses initiateurs avaient annoncé dès l'origine que le patrimoine culturel en était le fondement. En fait, la période contractuelle 2007-2013 fut celle d'un volet patrimonial davantage additif au plan Rhône que colonne vertébrale de ce dernier et porté par le souffle politique que mérite l'histoire de l'axe majeur de civilisation Rhône-Saône.

Depuis des millénaires, cet axe doit l'essentiel au fleuve : ce dernier a façonné une voie européenne majeure de pénétration, y a porté le développement économique, y a constitué un trait d'union essentiel entre les territoires, et y a généré un ferment d'innovation et d'entreprise dont les développements sont souvent internationaux mais largement ignorés. Force est de constater aujourd'hui combien le fleuve est devenu un étranger parmi les hommes et les territoires qu'il traverse

Il importe donc, à l'instigation des CESER du Sud Est français, que l'ensemble des acteurs du fleuve, du Valais et des portes d'Alsace ou de Bourgogne à la méditerranée, engage une nouvelle donne pour retrouver les fondements et enrichir la culture du fleuve.

Il est indispensable que, pour la période 2014-2020, le patrimoine matérialise une transversalité entre les volets du plan Rhône, et qu'il soit tout particulièrement associé au tourisme et aux loisirs ; le patrimoine naturel et la biodiversité constituant une thématique également à interconnecter avec le patrimoine culturel.

Revigorer les racines fluviales de cet axe européen majeur, c'est lui donner une nouvelle chance pour préparer l'avenir en confortant son ancrage dans une tradition d'innovation économique et sociale, d'adaptation à des contextes difficiles, de création d'entreprise et de valeur. Il est essentiel de considérer un « continuum » passé-présent-avenir, sans rupture. Ceci doit se traduire par une ambition à porter à la bonne échelle, l'échelle européenne.

La mise en œuvre d'une telle politique passe par une gouvernance respectant une logique d'échelle d'organisation au niveau :

- . de l'ensemble du bassin fluvial,
- . de sections fluviales intermédiaires,
- . de niveaux opérationnels proches du terrain.

Sans attendre, il conviendrait de matérialiser une dynamique pour mettre en lumière la richesse de ce patrimoine : une structure fédératrice devrait être constituée pour porter des projets d'ensemble, capables de réveiller la conscience collective (édition d'ouvrages, œuvres d'art, exposition, fête...).

Annexes

Annexe 1	
Une saisine globale des CESER du Sud-Est par les Exécutifs régionaux sur le plan Rhône après 2013	42
Annexe 2	
La culture et le patrimoine fluvial, un des six volets du contrat de projet interrégional Plan Rhône 2007 - 2013	43

Annexe 1

Une saisine globale des CESER du Sud-Est par les Exécutifs régionaux sur le plan Rhône après 2013

Le CESER Rhône-Alpes avait d'emblée considéré que son analyse sur la culture du fleuve devait s'ouvrir à un champ interrégional Sud-Est, en collaboration avec les autres CESER concernés.

Or il se trouve que les Exécutifs régionaux du bassin Rhône-Saône ont décidé d'un commun accord de consulter leurs CESER sur les suites à donner au plan Rhône dans sa globalité, en envisageant non seulement la valorisation des atouts propres au fleuve mais aussi de nouvelles perspectives d'aménagement et de développement des territoires adjacents au Rhône et à la Saône, en insistant sur les nouvelles problématiques interrégionales. La réponse à cette saisine combine :

- des contributions relatives à certaines thématiques spécifiquement fluviales, prises en charge par l'un des CESER avec l'apport complémentaire des autres (inondations sous le pilotage du CESER Languedoc-Roussillon ; fret fluvial sous le pilotage du CESER PACA, Culture du fleuve sous le pilotage du CESER Rhône-Alpes, à travers la présente contribution).

- Un avis traitant globalement des territoires du bassin Rhône-Saône, sur un périmètre élargi par rapport au linéaire fluvial. Cet avis devra être rendu par étapes d'ici fin 2012. Un groupe de travail inter CESER a d'ores et déjà élaboré en juin 2012 une note d'étape apportant aux exécutifs régionaux un premier éclairage. Cette note validée par le bureau du CESER Rhône-Alpes du 3 juillet (appelle à un changement d'échelle du plan Rhône pour en faire un programme européen ambitieux, avec une nouvelle gouvernance impliquant tous les acteurs, susceptible de créer une véritable synergie de développement. Ce premier éclairage doit être enrichi à l'automne par de nouveaux travaux inter CESER.

Annexe 2

La culture et le patrimoine fluvial, un des six volets du contrat de projet interrégional Plan Rhône 2007 - 2013

Pour décliner le plan Rhône, une première phase a fait l'objet d'une programmation pluriannuelle contractualisée pour la période 2007-2013 à travers :

- des contrats de projets Etat-Région à caractère régional sur certaines opérations en matière de transport, en PACA et en Languedoc-roussillon ;
- un contrat de projets interrégional signé le 19 mars 2007 à hauteur de 678 M€ comprenant les six volets stratégiques énoncés en 2005 pour mise en œuvre d'ici 2015 ; chacun de ces volets portant sur une territorialité différente et comportant un pilotage différent, comme le précise le tableau ci-après ;
- des fonds de concours européens du FEDER, soit gérés directement par l'Etat (Programme Opérationnel Plurirégional dit POP FEDER relatif aux 4 volets inondations + qualité des eaux + transport fluvial + énergie), soit gérés en « subvention globale » par la Région Rhône-Alpes (programme opérationnel traitant de culture et patrimoine, tourisme, qualité des eaux, transport fluvial).

6 volets stratégiques 2007-2013

Culture et Patrimoine	Tourisme	Qualité des eaux Ressources et Biodiversité	Transport fluvial	Inondations	Energie
Réappropriation culturelle et sociale	Améliorer le cadre de vie, développer les activités	Restaurer les tronçons du Rhône, circulation des migrateurs, protection et valorisation des espaces	Moderniser les ouvrages, aménager les ports fluviaux, favoriser l'inter-modalité	Mieux gérer les inondations, réduire la vulnérabilité, mieux vivre avec le risque, élaborer des plans de gestion par bassin	Optimiser l'outil existant, exploiter les gisements ENR
Rhône	Rhône	Rhône et affluents	Rhône et Saône	Rhône et affluents	Vallée du Rhône
Pilote : Région RA DPT/DC	Pilote : DIRECCTE	Pilote : Agence de l'eau RMC	Pilote : SNRS	Pilote : DREAL	Pilote : ADEME/ DREAL
CPIER et PO FEDER régional					
CPIER et POP FEDER					

Source : Conseil régional

Il est à noter que la Région Rhône-Alpes supporte le pilotage du volet culture et patrimoine et gère les crédits FEDER relatifs à cette thématique ; les autres volets étant tous pilotés par les services de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat. Le Conseil régional Rhône-Alpes a en effet fait valoir le caractère structurant du volet patrimoine / culture pour inscrire le plan Rhône dans la durée : il a tout naturellement été retenu comme pilote de ce volet.

Le tableau de répartition des efforts financiers prévus lors de la signature du CPIER le 13 mars 2007 montre que l'engagement financier du volet Culture et patrimoine représente de l'ordre de 14M€ soit 2% des crédits du CPIER plan Rhône 2007-2013.

Un Plan Pour le Fleuve Rhône : tableau de financement acté le 13 mars 2007

En M€ (1) 0,7 M€ compris dans les 56 M€ du volet inondation.
 (2) Intégrés dans les 5 M€ du volet Patrimoine et Culture.

Financiers Volets	Coût global estimé	Etat				Conseils régionaux					CNR	Europe (prévisionnel) (4)	Financement apportés par co- signataires du plan Rhône	Autres financements	
		Etat (hors agences)	AE (7)	VNF	ADEME	B	FC	LR	PACA	RA					
Animation/pilotage		1 (FNADT)	1			(5)	(3)	(5)	(1)	(2)	2		4		
Culture et patrimoine	(6)	3 (FNADT)				0	0	1,05	0	5	3	2 (FEDER RA)	14,05	A déterminer	
Inondation	310,5	108,4 (BOP 181 et Fonds Barrier)	4			1,37	0,5	20	56	5,8	4	33,8 FEDER	233,87	76,88 dont 1,5 IGN	
Qualité des eaux, biodiversité	134	3,01 (BOP 153)	45			1	0	2	5	8	19	5 (FEDER RA) 6 (FEADER)	94,01	40	
Energie	(6)				1	0	0	0	0,7	0,27	75		76,97	A déterminer	
Transport fluvial	218,2	43 (BOP 226)		14		8,725	0,5	33,025	11,875	14,625	33,5	9,5 (FEDER RA)	168,75	49,45	
Tourisme	99	5 (FNADT et BOP 223)				2	1	1,3	3,7	17	48,5	8 (FEDER RA)	86,5	12,5	
Total		163,41	50	14	1	13,095	2	57,375	77,275	50,695	185	64,3	677,75		
Total général			228,41			200,44									

(3) 20 000€ intégrés dans les 500 000 € du PAPI Saône.

(4) La mention FEDER ou FEADER est indicative.

(5) La participation de ces régions sera prélevée sur leurs participations aux autres volets.

(6) Cette assiette est difficilement déterminable de part la nature des volets.

(7) Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Source : Dossier de presse signature CPIER
Plan Rhône 13 mars 2007

Après ajustements du FEDER intervenus à la hausse en 2010, il ressort que les principaux contributeurs pour le volet culture et patrimoine sont la région Rhône-Alpes (5 M€), le FEDER (4 M€ au lieu de 2M€ initialement prévus), l'Etat (3M€), la CNR (3M€), la Région Languedoc-Roussillon (1M€) ; la Région PACA, VNF et l'Agence de l'eau intervenant aussi pour certains projets.

Le volet Culture et patrimoine du CPIER plan-Rhône 2007-2013 s'articule autour de trois axes :

- la connaissance du fleuve
- la valorisation du fleuve
- la réappropriation du fleuve

Le Conseil régional Rhône-Alpes est l'entrée unique pour les porteurs de projet, à charge pour lui de gérer la transversalité interrégionale.

Bibliographie

Projet plan Rhône, un projet de développement durable, document fondateur du plan Rhône réalisé par la délégation du bassin Rhône Méditerranée, 01/12/2005.

Ayala Grégoire. Lyon les bateaux de Saint Georges, une histoire sauvée des eaux. Edition lyonnaise d'art et d'histoire, 2009, 127 p.

Bonnamour Louis. Archéologie de la Saône, le fleuve gardien de la mémoire. Editions Errance, 2000, 160p.

Brissaud Laurence. Prisset Jean.-Luc. Les ponts de Vienna, dans « Les ponts routiers en Gaule romaine : actes du colloque tenu au Pont du Gard du 8 au 11 octobre 2008 ». Édition de l'association de la Revue archéologique de Narbonnaise, 2011, p. 267-282.

CESER Rhône-Alpes. Projet global en faveur du fleuve Rhône. CESER Rhône-Alpes, 2001, 50 p.

Charbonnier Romain. Sujets bateaux ...embarcations sur le Rhône et la Saône en région lyonnaise, édition EMCC 2011, 96 p.

Contestin Maurice. La foire de Beaucaire un grand marché européen. Les presses du Languedoc, 2002, 107 p.

Escudié Bernard, Combe Jean-Marc. Vapeurs sur le Rhône : histoire scientifique et technique de la navigation à vapeur de Lyon à la mer. Editions du CNRS, presses universitaires de Lyon, 1991, 462 p.

GREFFE Xavier. La valorisation économique du patrimoine. La documentation française, 2003, 383p.

Inventaire du patrimoine. DRAC Rhône-Alpes Lyon. Le Confluent : derrière les voûtes. Lieux dits, 2005, 159 p.

Julliard André (ouvrage collectif sous la direction de monsieur Julliard). Haut Rhône : l'empreinte ancestrale d'un fleuve Traverser, commercer, travailler d'une berge à l'autre, M & G Editions 2012, 276 p.

LESUEUR Bernard. La grande batellerie : 150 ans d'histoire de la compagnie générale de navigation 19ème - 20ème siècles, Editions la Mirandole et ville de Conflans Sainte Honorine, 1995, 164 p.

Pauli Ludwig, Hallstatt und Frühlatenezeit, dans "Der Munsterberg in Breisach II, Veröffentlichung der Kommission zur archeologischen Erforschung das Spättrömischen Raetien", München, 1993.

Rossiaud Jacques. Le Rhône au Moyen Age. Aubier, coll. Historique, 2007, 468 p.

Et pour en savoir plus www.alliance-des-rhodaniens.com

Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion et de participer à nos travaux, et plus particulièrement aux personnes auditionnées :

Madame Christiane BOURBONNAUD, membre du CESER, CESER PACA

Monsieur Pascal CARRANO, responsable de la communication, CESER PACA

Monsieur Philippe MAGNUS, secrétaire général, CESER PACA

Monsieur Jean-Maurice ROUQUETTE, président de la commission Culture, CESER PACA

Madame Marie Claude MONDIET, chargée d'études, CESER PACA

Monsieur Paul NICOLAI, membre du CESER, CESER PACA

Madame Claude RICHARD, chargée d'étude, CESER PACA

Madame Joséphine MATAMOROS, présidente de la commission Culture, CESER Languedoc Roussillon

Madame Isabelle BESSON, Chargé de mission, direction politique territoriale, Conseil régional Rhône-Alpes

Monsieur Pierre BEZINA, directeur des politiques territoriales, Conseil régional Rhône-Alpes

Madame Aude DROUOT, responsable unité fleuve Rhône, direction des politiques territoriales, Conseil régional Rhône-Alpes

Monsieur Yves GODDE, Chargé d'études, service régional de l'inventaire du patrimoine, Conseil régional Rhône-Alpes

Madame Nadine HALITIM-DUBOIS, Chargée d'études, service régional de l'inventaire du patrimoine, Conseil régional Rhône-Alpes

Madame Agnès HOLLANDE, unité fleuve Rhône, direction des politiques territoriales Conseil régional Rhône-Alpes

Madame Françoise LAPEYRE-UZU, conservatrice en chef, responsable du service régional de l'inventaire du patrimoine, Conseil régional Rhône-Alpes

Madame Sophie MOREAU, chargée d'études, service régional de l'inventaire du patrimoine, Conseil régional Rhône-Alpes

Monsieur Xavier SAUTOUR, Chargé de mission, direction de la culture, Conseil régional Rhône-Alpes

Madame Isabelle BESSON, service développement numérique, direction des politiques territoriales, Conseil régional Rhône-Alpes

Monsieur André JULLIARD, chercheur, CNRS

Monsieur SOUBIGOU, conservateur régional adjoint des monuments historiques à la DRAC Rhône-Alpes

Monsieur Bernard LESUEUR, Président, Association nationale « Hommes et cours d'eau »

Madame Laurence BRISSAUD, archéologue, Conseil général du Rhône, musée Saint Romain en Gal

Monsieur Pierre JACQUET, archéologue, institut national de recherches archéologiques préventive

Monsieur Marc GUYON, archéologue institut national de recherches archéologiques préventives

Madame Hélène FAURE, association nationale des plaisanciers en eaux intérieures (ANPEI)

Madame Hélène BROSSARD, secrétaire de l'association les amis du lien et chargée de la communication à l'alliance des Rhodaniens

Monsieur Roger CHATELUS, Président les amis du musée des Mariniers à Serrières

Monsieur Jacques-Edouard MOUNIER, les compagnons du fleuve (Promofluvia et Alliance des Rhodaniens)

Madame Stéphanie BEAUCHENE, directrice, Maison Fleuve Rhône

Monsieur André VINCENT, directeur scientifique, Maison Fleuve Rhône

Madame Danielle ROMAGNOLI, responsable ingénierie eau Rhône-Alpes tourisme

Madame Anne-Marie GARCIA, chargée de mission SGAR Rhône-Alpes

Monsieur Jean-Paul BRAVARD, professeur émérite de géographie à l'université Lyon 2

Monsieur PETRISSAN Michel, adjoint à la culture, Ville de Valence

Monsieur BENOIT Olivier, conseiller délégué au patrimoine, Ville de Valence

Madame VIEUGUET Clara, chargée d'études à la culture, Ville de Valence

Monsieur Nicolas MILLET, directeur du développement industriel et territorial, CCI de Lyon

Déclarations des groupes

Intervention de M. Yves MANET, au nom du collège I

Monsieur le Président,
Chers collègues,

La contribution de notre CESER répond à sa volonté d'analyser le patrimoine culturel du Rhône et de la Saône dans la perspective des suites à donner au Plan Rhône au-delà de 2013.

Cette autosaisine a la particularité de s'articuler avec une récente saisine des CESER du Sud-Est par les Exécutifs des Régions sur le contenu possible – toutes thématiques confondues – du Plan Rhône.

Dans ce contexte interrégional, ce rapport de la responsabilité du CESER Rhône Alpes a été concerté avec les autres CESER.

Ce rapport a été élaboré par un groupe de réflexions présidé par Michèle DACLIN.

Bien qu'ayant rejoint ce groupe en cours de travail, je voudrais vous dire combien je l'ai ressenti comme un moment de ferveur collective peu commun.

Personnalité de sa Présidente, érudition du chargé d'études, participation féconde de tous les membres, sujet particulièrement riche et à facettes multiples sont probablement les ingrédients qui ont fait de ces réunions des moments extrêmement riches, ce que reflète bien ce rapport.

A propos de ce rapport, je soulignerai également – et ceci est partagé par mes collègues, tout particulièrement du Collège I – que ce type de sujet qui allie culture, patrimoine, économie, organisation des acteurs et des pouvoirs, est particulièrement adapté à une réflexion de CESER, où chacun s'enrichit des autres. Il montre que l'on peut être consensuel tout en visant l'efficacité.

Au titre du collège I, voici quelques commentaires sur ce rapport pour justifier notre pleine adhésion.

Analyser le Rhône et la Saône, comme cela a été fait dans ce rapport, c'est mettre en valeur ensemble, les multiples incidences d'un fleuve oublié des mémoires ou que l'on connaît mal, mais qui nous semble porter de multiples valeurs et fondements économiques.

En traitant notre sujet de la préhistoire à nos jours et en montrant les fondamentaux qu'a apportés le fleuve, le rapport met en évidence, la nécessité d'inscrire l'action politique dans la durée.

Ce rapport nous a réappris les valeurs du « temps long ».

Le fleuve est à l'origine de notre civilisation axée sur les échanges, l'innovation.

L'organisation des différentes fonctionnalités du fleuve tire son succès d'un foisonnement de communautés d'acteurs, très divers, mais qui ont, ensemble, concouru au développement d'un axe européen.

Je veux parler des riverains, des bateliers, des pêcheurs, des capitaines d'Industrie, des collectivités Territoriales, etc.

Ces communautés d'intérêt autour du fleuve où le monde économique est intrinsèquement lié à la culture et au patrimoine, ont façonné une large part de l'économie des bassins du Rhône et de la Saône.

Cette valeur du temps que nous rappelons souvent dans notre CESER, pour éclairer les choix de demain, est parfaitement illustrée dans ce rapport qui souligne également combien le patrimoine culturel fluvial européen constitue un fondement pour le fleuve Rhône.

Il importe que les Collectivités Territoriales concernées par le fleuve Rhône en prennent totalement conscience.

Ce rapport est aussi l'occasion d'illustrer combien l'économie et la performance de l'entreprise dépendront de plus en plus de son adaptation aux exigences culturelles.

Dans un contexte de compétitivité de plus en plus forte, le fleuve est un vecteur d'innovation, d'image, de savoir-faire pour la communauté rhodanienne.

Sa présence qui a forgé cette communauté tout au long de l'histoire doit être encore valorisée et ce rapport lance des pistes en matière notamment de développement touristique et tout particulièrement de tourisme industriel.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des propositions contenues dans le rapport. Nous les partageons totalement.

Je voudrais en particulier insister sur la gouvernance proposée pour la gestion du patrimoine, applicable à l'ensemble des thèmes du Plan Rhône d'ailleurs. Nous préconisons un mixte entre une structure restreinte décisionnaire regroupant les décideurs politiques financeurs français et suisse, et une instance élargie ouverte aux partenaires publics et privés des acteurs économiques lorsqu'ils nourrissent la décision.

Nous insistons également sur le souhait du CESER de voir favorisée l'appropriation de la culture du fleuve. C'est le thème majeur du rapport ; le patrimoine fluvial étant le fondement de l'axe économique qu'est le Rhône aujourd'hui.

La proposition d'une association pour fédérer et mettre en valeur les initiatives culturelles à l'échelle de l'ensemble du bassin, nous paraît devoir être mise en œuvre sans délais. Nous sommes persuadés que le CESER Rhône-Alpes accompagné des autres CESER du Bassin serait à même de préfigurer cette association. Les entreprises sensibles à leur ancrage local et à la créativité, devraient y trouver une valorisation, car il n'y a pas d'entreprises sans créativité, comme il n'y a pas de culture industrielle sans créativité.

Je voudrais pour terminer souligner que ce travail n'est pas une simple expression de la nostalgie du passé de l'axe fluvial, même si elle ne fut pas absente de nos travaux.

Ce rapport exprime une vision d'avenir en s'appuyant sur les enseignements du passé et notre proposition d'association est une des conditions pour vivifier une dynamique alliant économie, innovation technique et sociale, culture et patrimoine, fondements d'un axe de civilisation Rhône Saône.

Enfin, nous formulons le vœu que ce rapport, qui prône l'appropriation du fleuve par ses riverains, connaisse la plus large diffusion.

Le fait que cinq CESER aient participé à son élaboration nous interdit d'en rester là et d'en faire seulement un rapport de plus.

Aussi importe-t-il que soit finalisée une concrétisation de tout ce travail, comme la conclusion du rapport en fait écho. réalisation d'une version « grand public », illustrée et éditée,

exposition fixant la mémoire du fleuve par tous les moyens, ne serait-il pas raisonnable de penser au futur musée de la confluence. création d'une dynamique populaire adossée à une fête existante.

Nous voterons ce rapport du CESER.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. LOZAT au nom de la CFDT

L'avis proposé aujourd'hui en Assemblée Plénière offre véritablement une vision socio-culturelle assez enrichissante due à l'attractivité du fleuve. Cela est d'autant plus vrai, avec la nouvelle étape du Plan Rhône 2014/2020 qui se prépare.

Nous sommes bien dans la continuité de l'avis donné en 2006 sur le patrimoine en général. Notre délégation avait à l'époque largement insisté sur le fait que celui-ci constitue autant un élément de cohésion qu'un atout dans le développement culturel et économique d'une région.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous réjouir à propos du fleuve Rhône, de l'émergence d'une politique patrimoniale ambitieuse autour de l'innovation, l'initiative et la création de richesse qui va en découler. L'idée est bien de dynamiser l'utilité sociale du fleuve « ferment de création de richesse ».

Attention toutefois de ne pas rester cantonné dans une vision du fleuve Rhône « vu de Confluence ». Son existence, il la doit également à ses affluents tout au long de son parcours.

Il y a en effet, une étrangeté dans le fait que le lac Léman n'apparaisse qu'à la page 33 et dans une carte, délaissant certaines problématiques haut-savoyardes, tout comme on laisse un peu de côté la problématique de la vallée de l'Isère et de l'Arve.

L'Isère a aussi sa culture dauphinoise qui s'ouvre sur le Rhône, en ayant été une rivière navigable et un axe d'échanges séculaire entre le bassin méditerranéen et les régions au-delà des Alpes, N'oublions pas que les Romains et les Carthaginois d'Hannibal, se sont intéressés à la vallée du Rhône parce qu'elle constituait un des couloirs d'échange naturel conduisant aux Alpes et à son franchissement.

C'est ainsi que l'utilité sociale et économique dont il est question, doit rester liée aux huit départements de Rhône Alpes.

Les nouvelles initiatives, telles que la Via-Rhône, renforcent la vision du fleuve Rhône comme facteur de développement économique. Il nous paraît important de continuer à rapprocher tous les acteurs et les Ceser concernés, autour de ce projet.

Une initiative a déjà été mise en place en juin 2012. Il est donc nécessaire de continuer à échanger entre tous les informations et réflexions émanant de ces différents groupes, pour mieux cerner et cibler concrètement les futures actions à mener.

Pour cela, dans le cadre confié au CESER Rhône-Alpes et au vu du travail conséquent produit dans l'élaboration de ce projet, la délégation CFDT votera cet avis.

Intervention de M. LAUNAY au nom de la CFTC

Merci Monsieur le Président,

Chers collègues,

Ce qui est édifiant, c'est que, comme la plupart, toutes ces dernières années j'ai très souvent côtoyé ce Rhône sans être vraiment préoccupé quant à ses apports potentiels tant au point de vue culture, historique qu'économique. Tout cela était rangé dans les limbes de quelques souvenirs scolaires voire livresques.

En intégrant ce groupe passionnant, au fil des auditions et des recherches, j'ai très vite eu la confirmation que malheureusement je n'étais pas une exception.

Aussi au moment de préparer une nouvelle étape du plan Rhône pour la période contractuelle 2014-2020, l'assemblée socioprofessionnelle a souhaité mobiliser sur l'intérêt de la culture de ce fleuve en vue de sa prise en compte éventuelle dans les contrats de projets État-Région, en lien avec les orientations stratégiques de l'union européenne.

Au fil des auditions, comme cela est maintenant souvent le cas, on constate encore foisonnement, doublons, superposition, cloisonnement voir concurrence, et aggravé dans le cas présent par une absence de stratégie globale : des services de l'état, des régions, des communautés de communes, des communes, des musées, des associations, c'est, comme l'avoue le document, le règne des initiatives sporadiques.

Certains, de très haut niveau de compétence, se sont même découverts en séance lors d'une audition devant notre groupe. Loin d'en être attristant, cela en devient presque risible.

Le CFTC fait siennes toutes les préconisations du groupe d'étude qui aboutissent à la création d'une structure fédérative d'initiatives culturelles imprimant une dynamique économique depuis les versants suisses jusqu'à la Camargue.

Face à tous ces touristes racontant émerveillés leurs croisières sur la Loire déployant son patrimoine, sans parler des voyages de plusieurs jours détaillant les acquis ancestraux et patrimoniaux du Rhin, voire du Danube, il est affligeant que notre Rhône, depuis plus de mille ans source de vie, gardien de tant d'histoire, et siège de tant d'innovation, ne puisse éclairer des même lumières les yeux des voyageurs potentiels.

Et pourtant la matière est là :

- les vestiges fluviaux retrouvés, dont la restauration mais surtout conservation restent précarisées : le bac de St Benoit, le Toueur Ardèche, etc.
- l'évolution passionnante de la vie des peuples le long de ce fleuve depuis la préhistoire et surtout les traces qu'ils en ont laissé
- des institutionnels sont là : les Régions et leurs services depuis la Suisse jusqu'à la mer, la Maison du Rhône, le site fleuverhone.com, la Viarhona, beaucoup d'associations quelquefois à l'initiative de chercheurs bénévoles, etc.

Le document présente en fait une approche détaillée bien que non exhaustive : dans les conditions détaillées par l'étude, il est évident qu'en faire un inventaire fiable est encore difficile.

Le CESER, conscient de ce potentiel culturel, touristique et donc économique encourage une dynamique basée sur une communication déployée en concertation avec les acteurs depuis la source en Suisse jusqu'à la mer. Les retombées économiques potentielles, surtout en terme d'emplois exploitant les composantes du fleuve à l'identique des grands fleuves européens et mondiaux, ne peuvent que séduire la CFTC.

Monsieur le président, chers collègues,

Relativement béotien sur le sujet je tiens ici à remercier les animateurs de ce groupe en la personne de la présidente Michèle DACLIN, mais surtout le chargé d'étude, cheville ouvrière impressionnante de ce rapport.

Si Poséidon et Neptune sont les dieux grec et romain de la mer, Michel RAFFIN siègera certainement au panthéon du Rhône. C'est un passionné de ce fleuve, savant universel sur le sujet, qui, pour nombres de membres du groupe, nous a refait découvrir et souvent appris le Rhône.

Bien sûr la CFTC votera cet avis.

Intervention de Mme Lise BOUVERET au nom de la CGT

Avant d'en venir à l'objet de cette contribution, nous souhaitons souligner l'intérêt de la démarche autour du projet "Fleuve Rhône" qui associe 5 conseils régionaux et 5 CESER. Ainsi, le fleuve Rhône rassemble les intelligences et les capacités d'agir, dans une logique de coopération et de partage, qui permettra l'élaboration par l'Etat et les exécutifs régionaux des suites du plan Rhône, inscrites dans la prochaine génération des contrats de projets. Cette construction commune visant à la cohérence des politiques publiques et au développement équilibré des territoires est source de progrès au plan économique et social, nous préférons formuler ainsi l'objectif général du plan Rhône plutôt que de parler de "la logique d'excellence globale à long terme" comme l'avait fait le CESR en 2001. Au moment où s'élabore un nouvel acte de la décentralisation, il n'est pas inutile de rappeler que c'est la réponse aux besoins humains qui doit être le moteur des évolutions des institutions.

En ce qui concerne la contribution sur la culture du fleuve, elle est le fruit d'un travail rendu particulièrement intéressant et productif par la connaissance approfondie du sujet de M. Raffin. Les auditions ont permis de mesurer la diversité des domaines concernés, l'engagement des nombreux professionnels et bénévoles qui œuvrent à la préservation et à la connaissance du patrimoine culturel du Rhône. Il faut souligner l'important travail réalisé par les services de la Région Rhône-Alpes avec un effort particulier d'information, de diffusion des connaissances historiques, archéologiques, architecturales du fleuve.

Le Rhône a été tout au long de l'histoire un axe de circulation essentiel qui a favorisé le développement économique des territoires qui le bordent, avec la révolution industrielle, il a été source d'inventions et d'innovations. Il a été le facilitateur d'un développement de savoir-faire qui marque encore aujourd'hui notre tissu industriel. La contribution décrit bien cette richesse. La préservation de ces vestiges doit beaucoup à des initiatives locales ou individuelles. Aussi un des enjeux de ce dossier est bien la mise en réseau et en visibilité de ces initiatives pour que s'instaurent de véritables échanges et des coopérations fructueuses. C'est là le rôle des pouvoirs publics à différents niveaux de responsabilités, puisqu'il semble bien que la clause de compétence générale restera la règle pour l'ensemble des collectivités, ce qui est très positif pour les politiques culturelles.

Le XXème siècle a été marqué par le rôle prédominant de la CNR à laquelle le pays a confié l'aménagement du Rhône. C'est elle qui a structuré l'ensemble du fleuve avec ses barrages hydro-électriques. Elle reste aujourd'hui un acteur essentiel, notamment de la fourniture d'énergies renouvelables. L'intérêt général commande que sa gestion redevienne totalement publique.

L'urbanisation et le développement de l'automobile ont transformé la vallée du Rhône en un vaste axe de circulation qui a confisqué les berges dont l'accès est devenu impossible dans certaines villes. Les initiatives actuelles de réaménagement des berges, de réappropriation des fleuves et rivières pour en faire des éléments structurants de l'urbanisme contribueront à écrire de nouvelles pages de la culture du fleuve.

La vallée du Rhône avec ses industries et son rôle essentiel dans l'approvisionnement énergétique est un élément structurant de notre économie nationale. Son patrimoine culturel est riche, foisonnant et mal connu dans sa globalité. La mise en valeur de ce patrimoine doit contribuer au développement économique, social, culturel, environnemental du territoire. Il est urgent de trouver l'équilibre qui permet de protéger le patrimoine naturel et culturel tout en préservant notre tissu industriel, nécessaire à la création des richesses rendant possible le développement de politiques publiques.

La connaissance de son histoire, de son milieu naturel, de la vie de ses concitoyens est un élément essentiel de la construction de notre conscience citoyenne. Par conséquent, aucun obstacle d'ordre économique, culturel ou géographique ne doit être mis à l'accès de tous à la connaissance de notre patrimoine et à la participation de tous à la création de nouvelles richesses. Cela suppose que des moyens suffisants soient mis au service d'une telle ambition au niveau national comme au niveau des différentes collectivités.

L'essentiel des préconisations que nous formulons nécessite des convictions, mais aussi des engagements financiers. Nous agissons, pour notre part pour que les choix politiques rendent possibles de telles politiques
Nous voterons cette contribution.

Intervention de M. Gérard CLEMENT au nom de FO

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Madame de Sévigné soulignait dans une de ses correspondances « Le Rhône me tient fort au cœur ». Nous Rhônalpins sommes en quelque sorte les héritiers de madame de Sévigné tellement le Fleuve, avec un grand F tient une place importante dans nos vies quotidiennes.

C'est pourquoi le Groupe FO se réjouit de l'innovation que constitue la démarche interrégionale des CESER car elle doit permettre d'approfondir de nombreux points et aussi – ce qui est indispensable - d'avoir une approche globale commune de l'ensemble de nos assemblées.

Pour autant, pour que la démarche aille au bout de sa logique, il sera nécessaire que chacune des composantes de chacune des assemblées puisse disposer des autres contributions des autres CESER. De même, à partir de ce travail sur les choix des thèmes travaillés par chacun des CESER il nous paraît incontournable que s'organise un travail complémentaire de mise en cohérence générale commune pour l'ensemble des assemblées. Ce chapeau commun devrait pouvoir être soumis à chaque assemblée de façon à favoriser l'appropriation collective.

La demande de notre assemblée d'un projet global en faveur du fleuve Rhône dès le 24 Avril 2001 posait d'ores et déjà les bases de notre position d'aujourd'hui avec la notion de Plan Rhône Interrégional.

FO en 2001 insistait sur la nécessité d'une approche globale débouchant sur un projet global, et sur l'affirmation du rôle de la puissance publique à tous les échelons de responsabilité dans la mise en œuvre de ce projet en posant « la notion de patrimoine commun ».

Nous déclarions « si nous insistons sur l'expression « patrimoine commun », c'est qu'au-delà d'être source de richesses, l'Histoire du Rhône montre combien le fleuve – fleuve-Roi pour certains Rhône-Alpins – est un des rares éléments d'identité forte de notre Région. Les liens des populations riveraines, mais aussi plus éloignées géographiquement, avec le Rhône ont construit la culture, les modes de vie, la sociologie même des régions qu'il traverse. Véritable irrigation humaine essentielle qui participe à la structuration même de notre région. Cet aspect, à notre sens est essentiel, et quand nous écrivons « que le Rhône doit faire l'objet d'un retour aux collectivités rhodaniennes » c'est de fait un « Rendez le Rhône aux Rhodaniens » que nous lançons. ».

Ce lien structurant qu'est le fleuve lui-même implique l'ensemble de son parcours et de sa vallée. Depuis la nuit des temps la Vallée – outre qu'elle a fixé les populations – a été un des axes d'échanges privilégiés de l'Europe, entre le Nord et le Sud.

Le « patrimoine commun » par essence appartient à tous. Il ne saurait être demain la propriété de quelques-uns. Il est donc essentiel de construire une politique forte, ambitieuse, fédératrice, solidaire pour permettre à ce « patrimoine commun » d'être demain celui des générations futures de notre Région. Lien culturel qui enracine dans l'Histoire et qui donne du sens au Futur.

En conséquence tout plan général de ce type doit être mis au service d'abord des populations des territoires et au développement de cet espace d'aménagement et de construction de projets communs. Tout est culture et le développement économique et social de l'espace Rhône doit continuer à se construire autour du fleuve vecteur des flux de toutes sortes. Bien sûr chacun de nos territoires a son identité – mais l'identité commune est la culture du fleuve et le patrimoine culturel fluvial. La culture Rhône mérite d'être plus qu'un volet technique du futur plan. Elle doit être la base stratégique commune à toute l'action.

Le groupe FO votera le projet de contribution.
Je vous remercie

Intervention de Mme Elisabeth RIVIERE au nom de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Région Rhône-Alpes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues

En tant que représentante de la nouvelle coordination de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Région Rhône-Alpes (ex CORA Faune Sauvage), je regrette que, pour des raisons de contraintes de temps, le patrimoine naturel, berceau de notre patrimoine culturel soit le grand absent de cette contribution, sachant qu'il ne sera pas non plus traité par les autres CESER.

En effet, le patrimoine naturel indissociable du patrimoine culturel est un bien commun que nous léguerons aux générations futures. Le fleuve Rhône est profondément bouleversé par des aménagements lourds. C'est pourquoi, nous devons insister sur la notion de conservation de cette nature à travers l'évolution de la biodiversité qui le caractérise.

Nous devons veiller à ce que ce patrimoine naturel ne fasse pas l'objet d'appropriation et de privatisation au bénéfice exclusif de l'économie marchande. A titre d'exemple, la forêt alluviale, écosystème forestier complexe et diversifié, caractérisé par des sous-bois denses de peupliers, de saules, d'érables et de frênes ainsi que de lianes abondantes est en régression car soumise à la pression agricole et industrielle. La disparition des zones inondables et d'expansion des crues causée par les aménagements « anti crues » porte une atteinte irréversible à l'équilibre de l'éco système fluvial.

Dans la construction d'une politique interrégionale et franco-suisse, et, dans la mesure où la nature ne connaît pas de frontière, nous devons veiller à ne pas infliger de rupture à la dynamique fluviale. Le fleuve Rhône doit conserver sa cohérence écologique et préserver ses richesses faunistiques, floristiques et géologiques, supports de nos cultures ancestrales.

Tout en regrettant la dichotomie entre patrimoine culturel et patrimoine naturel, le LPO Rhône-Alpes tient à souligner le travail remarquable réalisé par le groupe de travail sur la culture du fleuve Rhône, aussi elle votera cet avis.

En conclusion et pour illustrer la culture du Rhône, je vous invite à découvrir ou redécouvrir ce magnifique livre « Quand le Rhône coulait libre » de Robert Hainard, un de nos plus grands naturalistes, philosophe et artiste contemporain suisse qui a su transmettre dans ses textes, ses dessins, et ses sculptures la beauté et la richesse du fleuve Rhône.

Merci de votre attention.

Intervention de M. Georges EROME au nom du Gerc 3-4

Notre intervention sera courte.

Le travail qui nous est présenté a pour ambition de dégager différentes pistes pour une prise en compte effective, construite et concertée du patrimoine culturel rhodanien, au sens fluvial du terme.

Les préconisations émises sont nombreuses, construites, étayées et documentées.

Le GERC 3 /4 souhaite :

- Souligner la pertinence de notre CESER pour avoir pris l'initiative d'une auto saisine sur cette thématique dès lors qu'il convenait de préparer une nouvelle étape du Plan Rhône.

- Insister, comme nous l'avons fait dans notre avis de décembre 2011, sur la nécessité d'un management territorial enfin adapté aux enjeux et aux contraintes de notre époque. Les préoccupations culturelles et les politiques qu'elles sous-tendent n'échappent pas à cette nécessité. Il est temps de dépasser le règne des initiatives sporadiques, non concertées parfois concurrentes et de se doter d'une réelle vision d'ensemble.

Pour celles et ceux qui ont participé à ce groupe de travail ce fut un réel plaisir que d'écouter, de réfléchir et parfois de proposer.

Nous exprimons nos remerciements à Michèle Daclin et à notre expert « es-Rhône » Michel Raffin.

Il va de soi que nous voterons unanimement cet avis.



www.ceser.rhonealpes.fr

Le patrimoine culturel fluvial avait été annoncé comme fondateur du plan Rhône dès l'origine de ce dernier.

Le CESER cherche par la présente contribution à mobiliser les décideurs sur l'intérêt local interrégional et européen de la culture du fleuve. Il montre la gestation - souvent insoupçonnée - par le fleuve d'un axe majeur d'échanges et de civilisation, d'un trait d'union essentiel entre les territoires, et de trésors d'ingéniosité et d'innovation, de la préhistoire au 21^{ème} siècle. Le fleuve coulant aujourd'hui souvent comme un étranger parmi les hommes, le CESER propose des orientations pour dynamiser son utilité sociale et populaire. Il souligne combien le patrimoine culturel du Rhône et de la Saône doit être un ferment de création de richesses et doit s'inscrire dans une dimension européenne. Une gouvernance adaptée, respectant une logique d'échelle, doit être instaurée. Une structure fédératrice francosuisse doit sans attendre porter des projets d'ensemble susceptibles de réveiller la conscience collective.

**RHONE (FLEUVE) • SAONE (RIVIERE) • CULTURE • PATRIMOINE CULTUREL
PLAN RHONE • COOPERATION INTERREGIONALE • GOUVERNANCE
COOPERATION TRANSFRONTALIERE • SUISSE**

Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
8 rue Paul Montrochet CS 90051
69285 LYON Cedex 02
Tel : 04 26 73 49 73 Fax : 04 26 73 58 10
ceser@rhonealpes.fr

Pour suivre l'actualité, inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr